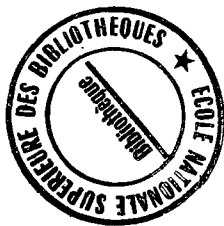


ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

AIME DELAROCHE
IMPRIMEUR LYONNAIS DU XVIII^e SIECLE
ET LA PRESSE LOCALE

Mémoire présenté par
Nelly Dumont
sous la direction de
Mesdames Dureau et Merland



1982 / 25

VILLEURBANNE

1982

18^e PROMOTION

DUMONT (Nelly) - Aimé Delaroche,
imprimeur lyonnais du XVIIIe siècle
et la presse locale : mémoire/présenté
par Nelly Dumont ; sous la dir. de
J. M. Dureau et A. M. Merland
-- Villeurbanne : E. N. S. B., 1982.--
82 - vi ; 30 cm.
Mémoire : E. N. S. B. : Villeurbanne:1982

DUREAU (J. M.).dir.
MERLAND (A. M.).dir.

Delaroche (Aimé)
Lyon, imprimeur, XVIIIe S
Imprimeur, Lyon XVIIIe S
Lyon, presse locale, XVIIIe S
presse locale , Lyon, XVIIIeS

Résumé

Aimé Delaroche : sa biographie, sa place dans
l'imprimerie lyonnaise et son rôle dans la création
de la presse locale au 18e Siècle.

AIME DELAROCHE IMPRIMEUR LYONNAIS DU XVIIIe SIECLE
ET LA PRESSE LOCALE

A DELAROCHE, IMPRIMEUR- LIBRAIRE ET COMMERCEANT

- I L' imprimerie et la librairie à Lyon au XVIIIe siecle
- a) la crise
 - b) la concurrence parisienne
 - c) Genève et Avignon
 - d) censure et colportage
- II Le monopole des charges officielles
- a) le cumul des charges officielles
 - b) la charge d'imprimeur du roi
- III Le commerce de Delarocche
- a) l'imprimerie
 - achats
 - son importance
 - l'association Delarocche-Millanois
 - b) la librairie
 - la librairie "officielle"
 - les livres religieux
 - les ouvrages contemporains
 - journaux et gazettes

B DELAROCHE ET LA PRESSE LOCALE

- I **Le contexte**
 - a) la presse et les contemporains de Delaroché
 - b) la presse nationale
 - c) Deux tentatives Lyonnaises
 - d) les objectifs de Delaroché et la presse locale

- II **L'Almanach de Lyon 1740 - 1792**

- III **La naissance de la presse locale : les affiches de Lyon, Annonces et Avis divers 1750**

- IV **La presse littéraire lyonnaise**
 - le Glaneur 1772 - 1774
 - le journal de la langue française, soit exacte soit ornée 1784 - 1791 (1792)

- V **La presse politique Lyonnaise**
 - le cour-ier de Lyon 1789 . 1791 (1792)

 - le journal de Lyon et du département de rhône-et-loire 1791 . 1792

 - l'ami de la liberté et des moeurs 1790

 - la concurrence et le déclin de Delaroché

AIMÉ DELAROCHE IMPRIMEUR LYONNAIS DU XVIII^e SIÈCLE
ET LA PRESSE LOCALE

Vivace foyer intellectuel, Lyon et son imprimerie avaient connu leur apogée au XVI^e siècle. Après les influences allemandes et l'installation d'imprimeurs italiens dans ses murs, la ville développa son commerce de livres humanistes et de livres de luxe.

Sous l'impulsion de personnalités, comme Sébastien Gryphe, Jean de Tournes, et Rouillé, imprimeurs, libraires, auteurs collaborèrent étroitement ; la variété, la richesse, le raffinement, l'originalité présidaient à la confection d'un livre.

Les formats se multiplièrent, des illustrations superbes firent la gloire de Salomon, Vase, le Roy, Holbein; toute l'Europe connut le livre lyonnais qui s'exportait d'autant^{plus} facilement que les éditions se faisaient en plusieurs langues et que les thèmes abordaient aussi bien l'érudition - Sciences, Belles - Lettres, poésie - que la culture populaire.

Mais dès le 17^e siècle, la récession économique, les impôts accrus, la difficulté à régler une profession où peu à peu les commandes venaient à manquer, le mécontentement des ouvriers dont les conditions de travail étaient particulièrement pénibles, la hausse nécessaire des salaires et des matières premières, la raréfaction de la clientèle empêchèrent peu à peu la commune Lyonnaise de soutenir la concurrence et d'exporter.

Ainsi l'imprimerie et la librairie lyonnaise du XVIII^e siècle parurent - elles survivre dans une léthargie fatale.

Il est cependant un imprimeur de cette époque qui fit exception : Aimé Delaroche, et c'est à lui que nous allons nous attacher le temps de cette étude.

Pour mieux illustrer notre propos, disons qu'en 1763 Lyon comptait 51 presses, dont trente étaient réellement occupées (1) et des douze imprimeurs, Delaroche était alors le plus important du moins en ce qui concerne la quantité du matériel et de la production, puisqu'il possédait et utilisait beaucoup plus de presses que ses collègues.

Si nous observons le tableau de Bourgelat (2)

(1) Rapport de Bourgelat sur le commerce de la librairie et de l'imprimerie à Lyon en 1763

(2)

IMPRIMEURS	NOMBRE DE PRESSES EN PROPRIETE	NOMBRE DE PRESSES OCCUPEES
BARBIER	2	2
VIALON Claude Andre	4	2 ou 2,5
<u>DELAROCHE Aimé</u>	11	7 ou 8
BRUYSET Pierre	4	2 ou 2,5
VALFRAY	5	3
BARRET J.M.	6	4 ou 5
BUISSON Louis	3	1
REGUILLAT J. B.	4	1
BRUYSET J M	4	1
RENAUD Geoffroy	3	1
CUTTI LOUIS	3	1
VIALON (veuve)	2	1

Nous sommes amenés à deux constatations :

- Le malaise de l'imprimerie Lyonnaise puisque l'écart est grand entre le nombre de presses en possession des imprimeurs et celui des presses réellement occupées.

- La primauté écrasante de Delaroche sur les autres imprimeurs, quels que fussent leurs productions et leurs clients ... primauté qui se prolongera jusqu'à la veille de la révolution (3)

Il s'agit d'expliquer le succès de Delaroche dans de si mauvaises conditions générales.

Alors que beaucoup de ses collègues vivaient mal de leur commerce et imprimaient des ouvrages clandestins, Delaroche s'orienta d'abord vers un itinéraire moins risqué et moins prestigieux du point de vue intellectuel, mais plus sûr, celui des charges officielles qu'il cumula progressivement tout au long de sa carrière. Ce à quoi Bourgelait fait clairement allusion, en estimant que Delaroche travaillait presque exclusivement pour le clergé et le corps de ville.

Par ailleurs, il fit toutefois oeuvre originale en créant la presse périodique locale en France. Après avoir acquis une certaine notoriété en assurant la publication de l'Almanach de Lyon à partir de 1740, il ouvrit un bureau d'annonces et d'adresses en 1750, il créa une feuille hebdomadaire pour y communiquer les petites annonces enregistrées au bureau: les Affiches de Lyon connurent un succès important

(3) Selon Audin - l'imprimerie à Lyon In: Revue Lyonnaise IX, 1923, p 95. Deux associés Piestre et Delamollière devancèrent Delaroche après avoir acheté le fonds des frères de Tournes: 8 presses, 40 ouvriers les avaient alors portés au premier rang de l'imprimerie.]

et dès lors Delaroche n' eut plus que le désir de créer d'autres titres ... avec plus ou moins de réussite selon les objectifs et les périodes . Parmi les plus célèbres, citons le Glaneur(1772) , le Journal de Lyon(1784) et le Courrier de Lyon(1789)

Monopole des charges officielles, monopole de la presse locale : ce furent sans doute les bases essentielles de la primauté de Delaroche parmi les imprimeurs Lyonnais.

Primauté qui n'a pas été sans poser quelques problèmes de sources et références bibliographiques ... car les archives de commerçants, qui sont en général alimentées par des constats de faillite n'ont bien sûr rien à communiquer sur Delaroche ; de plus, nous n' avons jamais eu accès à des archives personnelles qui auraient été essentielles pour notre étude.... Si jamais elles existent , ce dont nous pourrions douter, puisque Monsieur Ligniel, Directeur du Progrès et descendant probable de Delaroche, n'a pas répondu à ce sujet.

A DELAROCHE , imprimeur , libraire et commerçant

I L' imprimerie et la librairie à Lyon

a) La crise

L'imprimerie et la librairie lyonnaise subissaient, au XVIII e siècle, une crise difficile à surmonter. Elles souffraient des impôts, des octrois particuliers et du prix excessif des denrées (4). Le papier, les droits de douane, les transports avaient augmenté, les loyers et la main d' oeuvre étaient, eux aussi trop chers pour que l'imprimerie lyonnaise pût retrouver sa compétitivité.

Heureusement, de plus en plus de livres s'imprimaient, le nombre des auteurs et des lecteurs augmentait, les sujets abordés par la littérature se multipliaient; la vie intellectuelle, dans le sillon des philosophes et des sociétés savantes qui s'ouvraient, se développait ... En outre depuis 1739, un arrêt du conseil n'admettait plus que 12 imprimeurs et 24 libraires(5). On aurait donc pu croire qu'un nombre si réduit de commerçants qui, de surcroît s'associaient entre eux, allaient faire fortune.

Il n'en fut rien .

Il est vrai qu'à la veille de la révolution, le livre se concevait différemment : il ne s'agissait plus de produire des beaux livres chers, car les bibliophiles disparaissaient et la bourgeoisie montante refusait d'investir trop d'argent dans un produit dont la valeur était précaire. D'objet de luxe, le livre devint alors un moyen de diffusion des idées, des techniques et de loisirs (6) ou bien se confina dans les domaines traditionnels .

(4) Rapport de Bourgelat ... en 1763

(5) La plupart des imprimeurs étaient eux-mêmes libraires

(6) Trenard (L).- Commerce et culture : le livre à Lyon au 18 e siècle in: " Album du Crocodile "

La majorité des impressions lyonnaises se composait alors de livres classiques, d'heures ou de piété - cela occupait au moins 18 presses- et de quelques ouvrages de privilèges ou de permissions de sceau, parmi lesquels paraissaient les traités, études, discours, ou romans modernes - ce qui occupait les 12 autres presses.

b) La concurrence Parisienne

Les livres nouveaux venaient souvent de Paris (ou de l'étranger) : le commerce entre certains imprimeurs - libraires parisiens et lyonnais était particulièrement florissant; ainsi 8 libraires sur 24 revendaient des livres de Paris, à savoir Jean Deville, Pierre Duplain, Ciseron, Bessiat, Bruyset - Panthus, Jacquenod fils, les frères Perige et Jean-Marie Bruyset (7)

Mais dans l'ensemble, les relations étaient franchement hostiles. En monopolisant les privilèges qu'ils prolongeaient à volonté, les parisiens surveillaient avec soin les lyonnais qu'ils contraignaient à produire des contrefaçons, organisaient des saisies dans leurs magasins, outrepassaient même leurs droits (8)

Les parisiens voulaient évincer les imprimeries des lyonnais, mais entretenir leurs librairies - d'où l'inquiétude de ces derniers - afin d'y déposer et vendre leurs ouvrages. Ainsi, ils proposaient à leurs revendeurs lyonnais une remise de 12 à 15 %, sur quoi il fallait payer le port, les rebuts, les faux frais, ce qui limitait singulièrement les bénéfices réalisables. Ils avaient aussi ouvert des magasins

(7) rapport de Bourgelat ...

(8) A tel point que, lorsque la Veuve Desaint de Paris, entre autres, fit procéder à des saisies chez Regnault, Duplain fils, Buisson, Barret et Grabit, en plein temps de foire et de paiement à Lyon, afin de mieux faire éclater le scandale, 16 imprimeurs libraires de Lyon protestèrent officiellement auprès du roi. Au roi ... par Flusin BN 22.073, 141

En ville, en correspondance directe avec certains marchands, et proposaient d'envoyer des livres par la poste aux particuliers. Par contre, ils refusaient d'échanger leurs nouveautés contre les livres anciens produits à Lyon ou de vendre et faire connaître un bon manuscrit qu'un libraire de province serait venu découvrir. (9)

c) Genève et Avignon

Outre ce partage inégal du marché, les Parisiens travaillaient de préférence avec les Genevois et les Avignon auxquels ils commandaient des livres moins chers qu'à Lyon.

En Avignon, n'importe qui pouvait accéder à la maîtrise, il n'y avait pas de surveillance et chacun s'adonnait à la contrefaçon : ni manuscrit, ni privilège à payer, ni taxes, ni impôts, la main d'oeuvre était moins chère, le travail moins long puisqu'il s'agissait de refaire en une semaine ce qui avait déjà été fait en 3 mois. De plus, on ne produisait que ce qui était rentable puisqu'on contrefaisait ce qui, bien sûr, se vendait bien.

La France offrait de vastes débouchés, succès d'autant plus affirmé que les autorités surveillaient davantage les presses protestantes de Genève, que celles d'Avignon, sous la protection de la papauté. Et les libraires français et même lyonnais, plutôt que de s'unir face à de tels dangers, portaient préjudice à leurs collègues imprimeurs, car ils achetaient plus volontiers à Avignon qu'à Lyon.

Sur les douze imprimeurs, au moins les trois quarts se lancèrent donc dans le travail clandestin (10). Par nécessité X comme la veuve Vialon, Cutty, Reguillat et Renaud ...ou par goût du profit, comme les frères de Tournes.

(9) *ibid.*

(10) Selon David Emeric, "Mon voyage en 1787" Bibliothèque de l'Arsenal, Paris, ms 5947, cité par Darnton - The business of Enlightenment ... (1979) p 60

Tolérés à Lyon depuis 1726, après avoir acheté le fonds latin d'Anisson, ils étaient censés faire travailler l'imprimerie lyonnaise et cependant avaient favorisé l'imprimerie genevoise. Soi-disant pour mieux concurrencer les vénitiens.

Delaroche quant à lui, trop occupé à satisfaire ses commandes officielles et à mettre ses périodiques sous presse, restait dans les limites de la légalité.

d) Censure et Colportage

Quant à la censure, elle n'était pas aussi intransigeante qu'elle devait l'être officiellement. Des gens, comme Malherbes, favorisaient l'introduction des oeuvres des philosophes. Un inspecteur de la librairie, comme Bourgelat, trop heureux de trouver matière à non-lieu, soutenait Bruyset, dans ses affaires les plus controversées.

Le colportage, théoriquement sujet à une surveillance et des sanctions extrêmes (11) se développait partout, plus ou moins contre le gré des pouvoirs et de certains imprimeurs mais, somme toute, à la satisfaction des lyonnais (12) qui l'estimaient utile aux libraires et aux lecteurs éloignés des villes ... les "bizoars" pourtant, ne pratiquaient pas toujours une concurrence très loyale et proposaient des ouvrages prohibés.

Finalement les libraires lyonnais souhaitaient plus de liberté commerciale : il s'agissait de stimuler les ventes par la concurrence, des prix plus compétitifs, favoriser la création, donc la production et la main d'oeuvre et

(11) BM fonds Coste 114 650 Arrêt du 28.2 1723 LXIX .LXXIV

(12) BN f.fr.22 128 , 271 et 279

satisfaire le public. C'était aussi la meilleure résistance possible à la centralisation parisienne. (13)

Par contre, les imprimeurs lyonnais n'adhéraient pas tous à cette théorie : ils recouvraient leurs bénéfices beaucoup plus lentement que les libraires, dont il leur arrivait de dépendre à l'excès. C'est pourquoi ils souhaitaient un protectionnisme plus efficace, même si cela induisait un contrôle plus strict et la réduction du nombre des brevets.

(13) B N f. fr. 22128, 141

II Le monopole des charges officielles

Reçu maître-imprimeur en 1736 (14) , Aimé Delaroche entra alors dans un commerce aléatoire où la concurrence étrangère, française et lyonnaise était âpre, et le nombre des libraires plus élevé que celui des imprimeurs. De plus , parmi ces libraires, certains d'entre eux étaient particulièrement compétitifs, tels Deville, Bruyset, Duplain, Regnault, Perisse et Reguillat. Or l'imprimerie de Delaroche prospérait : il travaillait pour lui-même , des libraires lyonnais, comme Bessiat et Jacquenod, et des parisiens(15) dont il vendait aussi les ouvrages . Toujours intéressé par Lyon et son passé, il publia de très beaux volumes comme les Entrées solennelles de la ville de Lyon, de nos rois, princes ... depuis Charles VI jusqu'à présent (1752) et l'État des baptêmes des mariages et des mortuaires de la ville et des faux bourgs de Lyon pour les années 1766 et 1767 .(1768)

Il décida donc de concentrer sa carrière sur l'imprimerie et il comprit que s'il voulait vivre décemment dans les limites de la légalité, il lui fallait acheter des charges d'imprimeur officiel à diverses autorités : administratives, ecclésiastiques et académiques. Investissement fort utiles, puisque les charges étaient octroyées à vie (16) et qu'elles assuraient un revenu de plus en plus conséquent au fil des ans. En outre, elles impliquaient des travaux d'imprimerie, non seulement pour les autorités concernées, mais aussi pour leurs membres (17) et des commandes de libraires.

(14) Delaroche entra à la chambre des syndics en 1738 et fut adjoint de 1743 à 1748 et de 1766 à 1768

(15) ADR familles E 648 1: contrat par lequel Delaroche s'engage à imprimer le Nouveau Testament par Barbou, imprimeur-libraire à Paris.

(16) Delaroche espérait en plus transmettre ces charges à ses héritiers.

(17) Delaroche, imprimeur de la société d'agriculture, publiait aussi des ouvrages des membres de cette même société.

a) Sa carrière d'imprimeur officiel commença

- En 1739 quand le Consulat le nomma imprimeur de la Ville (18)
- En 1742 il devint Imprimeur de Monseigneur le duc de Villeroy (19)
- En 1746 Imprimeur de l'Académie des Beaux-Arts (20) et de l'Hôpital Général de la Charité.
- En 1748 des Hôpitaux Généraux (21)
- En 1756 Delaroche précise lui-même qu'il est imprimeur du gouvernement, de l'Hôtel de Ville, du Consulat et "toutes les juridictions qui en dépendent"
- En 1757 Il obtint l'office d'imprimeur des Arts et Métiers (22)

(18) Son prédécessaur, la veuve Laurens, dont il racheta la charge et le fonds lui passa aussi la publication de l'Almanach de Lyon, ce qui lui apporta la notoriété.

(19) le duc de Villeroy était alors gouverneur de Lyon et lieutenant général pour le roi à Lyon, ainsi que dans les provinces de Lyonnais, forez et Beaujolais.

(20) dont il fut membre associé dès 1745

(21) c'est-à-dire l'Hôpital Général de la Charité et l'Aumône générale de Lyon, l'Hôpital Général de Notre-Dame du Pont du Rhône et le Grand Hotel-Dieu de Lyon.

(22) Juridiction contentieuse du Consulat sur tous les arts et métiers de la ville, où chaque communauté professionnelle était représentée par "deux maîtres et gardes pour veiller aux contraventions qui se font aux statuts et règlements"; cette communauté était en rapport direct avec l'un des échevins qui réglaient les litiges à l'amiable et il était ensuite possible de faire appel au Consulat et au Parlement.

- En 1764 celui d'imprimeur de l'Archevêque et du clergé
et de Nosseigneurs de Villeroy
- En 1768 il devint imprimeur des collèges
- En 1769 imprimeur de la société d'Agriculture
- En 1788 imprimeur de la Sénéchaussée et du siège Présidial(23)
- En 1790 bien qu'il demeurât imprimeur de la municipalité,
de l'académie, de la société d'agriculture, il
il perdit tous ces autre titres contre celui
d'imprimeur du département de Rhône-et-loire
- En 1791 Nul titre officiel ne paraissait dans l'almanach
de Lyon et Delaroche devenait simple imprimeur
Sans doute à cette époque devenait-il dangereux
de travailler pour les autorités ...

Toujours est-il que Delaroche en était venu à monopoliser une partie importante des impressions lyonnaises aux dépens de ses collègues. Pourtant, il n'avait ni le prestige culturel ni l'audace d'un Bruyset qui se permettait quelques contrefaçons avec la protection de Bourgelat et de Mallesherbes, il n'avait pas le dynamisme d'un Deville ou d'un Regnault, ni l'originalité d'un Los Rios; si risque professionnel il devait prendre,

(23) Ce qui relevait de l'administration provinciale

alors ce serait en créant un périodique; pour l'heure il avait la sécurité et l'assurance de ne jamais produire à perte.

De plus , il avait toujours eu le sens du commerce. Son opportunisme laisse même à croire qu'il souscrivit quelquefois à des associations privées... afin d'en devenir l'imprimeur officiel.

Ainsi en 1742 il fut nommé officier de l'Hôpital Général de la Charité jusqu'en 1744 ... pour en devenir ensuite l'imprimeur officiel.

En 1745, il adhéra comme associé étranger à l'Académie des Beaux-Arts et du concert pour en devenir l'imprimeur l'année suivante.

Imprimeur du gouvernement et du duc de Villeroy, il devint celui de Nosseigneurs de Villeroy, avant que le duc ne fût remplacé pour quelque temps par le marquis de Villeroy au poste de gouverneur.

De même certains ^{dans} généreux, à l'Hôpital de la Charité - par exemple - n'étaient peut-être pas totalement désintéressés.

(24)

(24) ADR , Archives de la Charité B 287. où il est fait mention d'un don de 6000 livres

b) La charge d'imprimeur du roi

Il fut une autre charge prestigieuse et éminente dont profita Delaroche, sans en être le tenant officiel : celle d'imprimeur du roi.

Le mandataire en fut Pierre Valfray jusqu'en 1784 et c'est à contrecœur que Delaroche dut se résigner à n'en être que le gérant ... pour finalement en perdre le bénéfice à la mort de Valfray.

Car alors c'est un autre imprimeur, J.M. Bruyset, qui en fut nommé titulaire.

Ce fut en fait le grand échec et le grand scandale de la longue carrière de Delaroche, car aux questions professionnelles se greffèrent des problèmes politiques.

b1) En 1749, Valfray, malade, qui désirait se retirer de la librairie, vendit donc son fonds à Delaroche, 125.000 livres, promettant de lui léguer son titre d'imprimeur du roi lorsqu'il se retirerait, auquel cas Delaroche verserait 30.000 livres supplémentaires.

Or, en 1762, Bruyset fut désigné par le pouvoir pour succéder à Valfray. Et lorsque en 1764 Valfray voulut se retirer, il dut garder sa charge, car trop de difficultés s'étaient fait jour entre Bruyset et Delaroche. En 1766, il signa cependant devant Soupât, notaire, sa démission en faveur de Delaroche. Dès lors, ce dernier géra le titre

d'imprimeur du roi Valfray^{de} sans en avoir la propriété officielle.

On peut estimer, comme Delaroche, que cette charge lui revint assez cher, car il avait payé le fonds de librairie plus qu'il ne valait. D'un autre côté, le marché conclu lui apporta de importants bénéfices puisqu'il imprimait les "édits du roi, ordonnances, arrêts, règlements, baux de fermes, quittances et autres choses en dépendances, arrêts des cours supérieures"(26) avec l'assurance de faire une tâche exclusivement sienne, d'avoir donc un marché important dont la vente se faisait par abonnement (6 livres à l'année) ou non (27). Quant à la publicité, l'Almanach de Lyon en était le support idéal.

b2) Par ailleurs, Delaroche devint imprimeur du roi dans les années 1780.

Ce dont il essaya de se faire prévaloir en 1784, à la mort de Valfray pour jouir officiellement du titre qu'il gérait depuis si longtemps. Mais Bruyset, de son côté, avait décidé de transmettre à son fils le privilège qui lui était échu.

Après maintes démarches, lettres officielles, les Bruyset avaient sans doute le soutien de Bourgelat, et Malherbes, Delaroche celui de l'archevêque, Vergennes, ministre des affaires étrangères, tint bon. En fait, il refusait

(26) cf article " Imprimeur du roi " dans l'Almanach de Lyon

(27) *ibid.*

qu'on vint à considérer l'office en question comme une charge héréditaire ou une charge dont pourrait disposer les individus, à l'insu des autorités. En bref, il s'agissait de pouvoir politique : Delaroche n'avait aucun droit à faire valoir, et lorsque celui-ci proposa de créer deux postes d'imprimeur du Roi à Lyon -il disait qu'il y en avait 6 à Paris pourquoi n'y en aurait-il donc pas deux à Lyon, la seconde ville du royaume ? (28) non seulement Bruyset protesta, mais Vergennes refusa catégoriquement.

b3) Cependant, c'est grâce à Bruyset, qui intervint lui-même auprès de Vergennes, qu'on parvint à un accord : il gardait le titre officiel d'imprimeur du roi, contrairement à Delaroche, mais en proposait l'exercice alternatif à ce dernier qui s'empessa d'accepter. La veuve Valfray, quant à elle, serait dédommée par une pension annuelle de 1000 livres que lui verseraient les deux imprimeurs.

Ainsi le fonds que Delaroche avait progressivement monté en gérant le titre de Valfray ne perdait pas de sa valeur. En effet il avait craint que ce fonds qu'il évaluait à 200.000 livres ne devint un "fonds inutile, soit en caractère, soit en édits, déclarations, arrêts, desquels il ne peut trouver le débit qu'à une grosse perte, n'ayant plus le droit d'imprimer les mêmes édits, déclarations et arrêts nouveaux pour faire passer les anciens, compléter successivement sa collection et ne pas rebuter les acheteurs."

(28) ADR 1c 221 Bruyset disait, quant à lui, qu'à Paris, seuls Ballard (musique) et Pierres (imprimeur ordinaire du roi) faisaient vraiment office d'imprimeur du Roi alors que les autres n'exerçaient plus.

Cet homme prévoyant n'avait pourtant pas pu prévoir la révolution et les disparitions qui en résulteraient. N'était-il donc pas étonnant de penser que tout ce monde qu'il avait bâti avec obstination et âpreté allait disparaître au lendemain de 1789 ?

III Le commerce

Parallèlement à toutes ces charges officielles, Delaroche essaya d'étendre son commerce par d'autres moyens.

. Imprimeur, il se lança dans des achats plus ou moins fructueux, augmenta son entreprise au point d'en faire la deuxième de France, et s'associa enfin avec son gendre Millanois.

. Libraire, il ne se contenta pas de vendre des ouvrages traditionnels et se tourna vers les journaux.

III a) L'imprimerie

a) Les achats

- Avec le titre d'imprimeur de la Ville en 1739, il obtint le fonds de la Veuve Laurens.

- En 1749, il acheta la librairie de sa mère pour 12 000 livres (29) qui se portait en même temps ~~90~~ grante de son fils jusqu'à concurrence de la même somme pour l'achat du fonds de librairie Valfray. Celui-ci fut un semi-échec, si on pense que Delaroche n'obtint jamais le titre d'Imprimeur du Roi qu'il souhaitait. Ce fut en revanche une réussite si l'on songe aux bénéfices importants qu'il en tira : les livres religieux se vendaient bien et la charge d'Imprimeur du Roi lui permit, nous le savons, de monter un fonds de 200 000 livres en 1784 (30).

- L'achat de l'imprimerie de Trévoux fut, quant à lui, un échec total. En 1768, il devint l'un des neuf actionnaires de la société typographique de Trévoux, puis en 1769, il racheta l'imprimerie à Lebreton, Briasson et à la Veuve Durand, tous les trois de Paris, pour 18 000 livres, payables en six années : cette somme représentait la maison, l'emplacement les caractères; les meubles et ustensiles propres à l'exploitation de l'imprimerie et en 1772, elle lui apporta le titre d'Imprimeur du Roi en Dombes. Cependant, celles-ci furent vite rattachées à la Bourgogne et le seul Imprimeur du Roi resta à Dijon. Le commerce de Delaroche périclita et fut revendu à perte pour 9 200 livres à un certain Noël.

(29) Marguerite Perrin, sa mère, Veuve Léonard Delaroche, exerça cependant jusqu'en 1761

(30) ADR, 1C 221

(31) *ibid.*

Fort heureusement, l'investissement initial était loin de représenter le capital dont disposait Delaroche, et s'il en perdit la moitié, d'autres réussites vinrent compenser cet échec

b) l'importance de son imprimerie ne fait effectivement nul doute. Ainsi, à feuilleter l'Almanach de Lyon de 1764 à 1778, on voit régulièrement mentionnée parmi les "manufactures singulières" celle de Delaroche comme suit :

" L'imprimerie d'Aimé Delaroche, éditeur et imprimeur du présent almanach, située aux halles de la grenette, est après celle du Louvre, la plus belle du royaume, soit par la vaste étendue de la salle qui la contient, la multiplicité des caractères romains, italiques, grecs et autres qu'elle renferme, soit par le nombre des ouvriers qui sont occupés "

Se comparer à l'imprimerie du Louvre était assez audacieux, certes, mais il serait douteux que ce ne fut que de l'auto-satisfaction.

- La vaste étendue de la salle :

Effectivement, on sait que Delaroche dut déménager en 1758. Sa librairie passa de la rue Mercière à la grande rue Mercière et c'est alors qu'il échangea l'enseigne qui lui venait de l'imprimerie de sa mère " à l'occasion " contre une plus ambitieuse " à la Boule du monde ". Quant à l'imprimerie, elle passa de la rue Tupin aux halles de la grenette où Delaroche vint à en louer une partie pour servir de magasins .

- La multiplicité des caractères :

Le relevé suivant des envois de caractères typographiques qui lui furent expédiés par des fondeurs parisiens de

1758 à 1768 confirme ces propos (32) :

<u>date</u>	<u>fondeurs</u>	<u>corps de caractère</u>	<u>pds en livres</u>
1758	Fournier le jeune	Gros romain romain Gros romain italique	} 1 600
1788	Fournier le jeune	Finance Lettres ornées	} 385
1760	Gandie	St augustin romain) 1 400
1767	Gillé	Cicéro italique philosophe	} sans mentio: de poids

Non seulement on y remarque la diversité des caractères utilisés, mais aussi l'importance du poids, qui est encore plus flagrante si on compare ces commandes à celles de Valfray.

1757	Fournier le jeune	Gaillarde) 192
1757	Fournier le jeune	Gaillarde) 318

Le nombre des ouvriers,

Effectivement, Delaroche devait être un véritable chef d'entreprise car s'il n'utilisait que 8 de ses presses, cela représentait 24 à 32 ouvriers, plus les trois facteurs qui distribuaient les Affiches de Lyon, sans oublier en outre,

(32) BN , le livre des fondeurs, Ms. fr. 21844

Ceux qui tenaient le bureau d'Avis et d'Adresses, les rédacteurs de la feuille locale et de l'Almanach de Lyon

Gardons en mémoire, par ailleurs, que le rapport de Bourgelat datait de 1763, qu'en 1764 Delaroche devenait imprimeur de l'archevêque et du clergé, que d'autres charges allaient suivre par la suite, et quelques années plus tard, il développerait son expérience journalistique. Nul doute qu'alors il dut encore augmenter ses équipes de travail : imprimerie, rédaction, distribution ...

o) L'association Delaroche - Millanois

Celle-ci fut créée avec succès en 1778, lorsque Rose-Françoise, la fille de Delaroche, épousa Charles-François Millanois en secondes noces (33) et dès lors, le couple gère le fonds (34)

Tout permet de croire que Millanois avait apporté sa quote-part à l'association puisque l'inventaire dressé en 1783 après le décès de Rose-Françoise Delaroche atteste que la somme finale du capital devait être partagée en moitiés :

(33) ADR, 1 6 221

(34) Rose-Françoise Delaroche avait d'abord épousé Jacques-Julien Vatar, fils, petit-fils, et arrière petit-fils d'imprimeur, à Rennes et à Nantes; il fut admis comme libraire à Lyon en 1776, après avoir exercé à Paris depuis 1769 (AML, Inventaire chappe VI serie HH, liasse 54). Mais il mourut rapidement et laissa deux enfants.

Récapitulation :

Mobilier	9 349 L	
Fonds d'imprimerie	86 867 L	10 S
	<hr/>	
	96 216 L	10 S
La $\frac{1}{2}$	48 108 L	5 S (35)

Il est fort probable que les époux Millanois avaient redonné un second souffle à l'imprimerie, puisque Delaroche avait alors 63 ans.

Ce fut, en outre, l'époque où Delaroche, en tout cas l'entreprise de ce nom, se lança dans une nouvelle vague de publications journalistiques - à savoir le Journal de Lyon en 1784 et le Courrier de Lyon en 1789, qui tous les deux furent bien accueillis par le public - et plaça tous ses capitaux dans l'imprimerie, aux dépens de la librairie qu'il négligea peu à peu.

(35) ADR Sénéchaussée civile, Successions (Inventaires)
BP 2283 1783 (Aout - déc)

III b) la librairie

Malgré le peu d'intérêt qu'elle suscitait chez Delaroche, elle fut aussi une source de profits importants.

a) le "libraire officiel"

Grâce à ses charges officielles, il avait la chance d'avoir des commandes d'imprimerie et de librairie, et^{de} lui octroyait même un droit de préférence: ainsi, les Archives de la Charité montrent qu'il vendait à l'hôpital diverses fournitures, comme du papier et des ouvrages (36), tels l'Almanach de Lyon ou les Affiches de Lyon. Par ailleurs, la décision qui porte que Delaroche demeure l'imprimeur ordinaire de la Charité et Aumône Générale (37) stipule tout simplement que les recteurs des corps pour lesquels il peut être besoin de livrer seront invités à lui donner la préférence sur d'autres libraires.

b) les livres religieux

Il est certain que la librairie apportait des profits plus rapides et plus faciles que l'imprimerie (38)

Bien que l'époque fût considérée comme libertine, il était un produit qui se vendait toujours bien: le livre religieux. En achetant le fonds de librairie de Valfray en 1749, Delaroche hérita d'une somme considérable de livres religieux, d'usages et quelques traités d'histoire, médecine géométrie ou dictionnaires. (39) Sans nul doute, Delaroche savait qu'il n'aurait pas de difficultés à écouler ce fonds.

(36) Archives de la Charité, fonds L galle B

(37) Archives de la Charité B 72

(38) rapport de Bourgelat ... en 1763

(39) ADR B B 4696

C'est pourquoi il utilisait rarement la rubrique des livres nouveaux des Affiches de Lyon, alors que d'autres libraires y montraient un dynamisme enthousiaste: Duplain, Deville, Regnault, Reguilliat. Ceux-ci proposaient aux lecteurs des titres variés - qui abordaient des thèmes nouveaux en littérature étrangère et française, histoire, philosophie, sciences....- et d'abondants commentaires, qui témoignent aujourd'hui des goûts de l'époque et laissent supposer un commerce florissant avec Paris et l'étranger, Londres, Copenhague, Rome... Par contre, Delaroche était fort connu des Lyonnais et n'avait guère besoin de publicité; chacun fréquentait le Bureau d'Avis et d'Adresses qu'il avait ouvert en 1750 à la création de son hebdomadaire, les Affiches de Lyon, et savait ce qu'il vendait.

L'inventaire de la librairie dressé en 1783 à la mort de la fille de Delaroche prouve effectivement que les livres ecclésiastiques avaient conservé leur primauté et que de 1749 à 1783, malgré le changement de gérance, rien de fondamental n'évolua dans l'affaire (40).

c) les ouvrages contemporains

Outre l'Almanach de Lyon et les Affiches de Lyon, Delaroche vendait aussi quelques ouvrages très variés de médecine, histoire, littérature, philosophie, agriculture, physique, astronomie, géographie, commerce, économie, musique, danse....et divers discours et catalogues: de bibliothèques, d'estampes, d'arbres....(41). Il offrait aussi beaucoup d'abonnements à des dictionnaires.

d) les journaux et les gazettes

Ce vers quoi se tournait plutôt Delaroche était en fait un service relativement nouveau et de plus en plus important en cette seconde moitié du XVIII^e siècle: les souscriptions.

(40) ADR Sénéchaussée Civile, Succession (Inventaires)

BP 2283, 1783 (août-décembre).

((1) Cf. Affiches de Lyon

Là aussi, comme pour les charges d'imprimeur officiel, point de surprise, une production et une commercialisation sûres.

Ainsi, en tant qu'imprimeur de la Ville,, il proposait un abonnement à l'Almanach de Lyon et aux imprimés qui l'accompagnaient: ordonnances, jugements de la cour de Conservation, jugements consulaires, de la Chambre de Police et autres papiers publics- pour 6 livres.

Et il offrait d'abonner les Lyonnais à bien d'autres journaux venus de Paris, de France et de l'étranger. Il eut pleinement raison si on pense que c'est à cette époque que la presse prit un essor remarquable et que se multiplièrent gazettes, journaux, Affiches.... D'autres libraires imitèrent Delaroche, mais le choix de ce dernier fut particulièrement prolifique et les Affiches de Lyon lui servirent alors de support publicitaire.

Paraissaient ainsi des annonces comme suit:

	1768	1770	1772
- la Gazette de France	12L	id.	id.
- les Tables Séparées	3L	id.	id.
- le Mercure de France	32L	id.	id.
-le Journal Encyclopédique	33L12s	id.	id.
- les Affiches de Paris pour les Provinces	7L 10s	id.	id.
- l'Avant-Coureur	12L	id.	ii.
- le Journal des Dames	15L	id.	id.
- la Gazette du Commerce, de l'Agricul- ture et des Finances	24L	id.	id.
- la Gazette Salulaire	9L	id.	id.
- le Journal Ecclésiastique		14L	id.
- le Spectateur Français			12L
- le Journal de Bouillon		14L	id.
- le Journal des Savants		20L 4s	id. (42)

(42) Cf. Affiches de Lyon des années citées

Sur chaque abonnement, Delaroche gagnait quelques livres et obtenait des exemplaires "gratuits" pour un certain nombre de commandes. (43)

Mais au-delà de toute considération de rentabilité, il est plus important de voir l'introduction progressive de l'imprimeur dans le monde de la presse; après avoir vendu les périodiques des autres, il songea à vendre les siens.

(43) Tucao - Chala (Suzanne)..Charles Joseph Pancoutte & la librairie française 1756 - 1798 , p . 238

B DELAROCHE ET LA PRESSE PERIODIQUE LOCALE

1) le contexte

a) le XVIII^e siècle n'était guère favorable à la presse, les encyclopédistes s'en méfiaient et Voltaire n'hésitait pas à clamer à propos des journalistes qu'ils ne sauraient jamais rien s'ils les autres se reposaient (1). Quant aux gazetiers, l'encyclopédie dit qu'il doit être " instruit, véridique, impartial, simple et correct dans son style; cela signifie que les bons gazetiers sont très rares." (2)

Même Brissot avoua avoir hésité à se lancer dans le journalisme, car cette profession était absolument mal considérée. Le public cultivé méprisait la presse et ceux qui s'y intéressèrent d'abord furent des réformateurs, comme Mathon de la Cour, Champagneux ... ou des imprimeurs-libraires, comme Delarocche.

b) Ce n'est que vers la fin du siècle (1780) que le goût du public évolua vraiment. Jusqu'alors, les nouvelles politiques avaient été monopolisées par la Gazette de France qui ne publiait que ce que voulait bien laisser filtrer le ministère des affaires étrangères. Quant aux autres journaux littéraires ou spécialisés, ils s'adressaient à une élite cultivée qui aimait la littérature, les sciences, la philosophie, les beaux-arts ...

Peu à peu, le goût et les mentalités évoluèrent ; se développèrent le goût de l'exotisme, de l'ailleurs, de l'inconnu et le sens du politique, des grands événements historiques,

(1) Encyclopédie 1765

(2) " 1757

que ce fût en Europe, Russie ou Amérique; la guerre d'indépendance, par exemple, fut une mine d'or pour les journaux de l'époque. Même si l'aristocratie et la bourgeoisie d'alors avaient conscience de ne rien pouvoir changer à la vie internationale, aux faits de guerre, aux révolutions étrangères ou aux accords royaux, ils voulaient de plus en plus d'informations françaises (ou de langue française éditée à l'étranger). La concurrence s'amorçait, Voltaire recensait en effet 173 titres dès 1770.

Les nouvelles se vendaient donc de mieux en mieux et le marché des périodiques, nationaux ou non, prospérait. Le nombre généreux des souscriptions possibles chez Delaroche en témoigne.

c) Cependant, il était un créneau auquel, semble-t-il personne n'avait réellement songé : la presse locale. Somme toute, la province n'avait réellement que des journaux parisiens à lire et la couleur locale qu'on avait quelquefois tenté de leur donner avait été jusqu'alors bien pâle.

Deux tentatives lyonnaises avaient déjà eu lieu en la matière, mais elles étaient restées trop modestes et avaient manqué de personnalité.(3)

En effet, entre 1677 et 1695, Thomas Amaulry avait réimprimé le Mercure en y ajoutant quelques articles de la gazette diverses pièces littéraires d'auteurs lyonnais et quelques

(3) Histoire générale de la presse française, publiée sous la dir. de Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Onival et Fernand Terrou.-Paris: PUF, 1969 - 1976
T.I : des origines à 1814, p.366 - 375

articles sur Lyon, ce qu'il avait intitulé le nouveau Mercure Galant .

De même, en 1738 , Pierre Valfray réimprima jusqu'en 1749 la gazette de France en y ajoutant quelques informations locales.

Mais dans les deux cas, les nouvelles étaient restées trop générales, trop nationales pour qu'on pût parler de presse locale. Aucune de ces expériences ne fut concluante, pour le bonheur de Delaroche, semble-t-il.

en effet, quand il décida de se lancer dans la presse locale, il put et dut faire oeuvre originale, à tel point que sa première feuille d'avis se vendit mal et qu'il fallut attendre huit autres années avant de réussir.

Et pourtant il n'y avait aucun concurrent local, par conséquent, si Delaroche parvenait à aborder les sujets qui plaisaient aux lyonnais, il n'aurait aucun problème de vente, il restait à savoir si ce produit neuf était adapté aux lecteurs et quel type de journal ceux-ci attendaient. Ce n'est qu'en 1789 et après que se développa la concurrence : quand la presse d'information politique, puis la presse d'opinion se jetèrent dans la tourmente révolutionnaire et passionnèrent les lyonnais.

En attendant cette époque difficile, c'est un autre monopole, donc, que s'octroya Delaroche : celui d'une véritable presse locale, la première en France.

Mais ce monopole ne fut pas aussi confortable que celui des charges officielles, car il obligeait à prendre des risques.

En effet après la réussite de l'almanach de Lyon, il essaya de couvrir tous les genres de périodiques possibles au XVIII e siècle, allant de la presse locale à la presse politique en passant par la presse littéraire et même spécialisée. Il eut du mal à imposer certains titres ; certains furent des échecs comme le glaneur et l'ami de la liberté et des moeurs, mais d'autres, comme les affiches de Lyon et le journal de Lyon, furent des créations modernes et originales.

2) l'almanach de Lyon

où le tableau de l'utilité publique le répertoire du citoyen, selon les propres mots de Delaroche (1771).

Celui-ci montra d'emblée son goût à communiquer l'information locale à ses concitoyens dès 1740, quand il obtint le privilège d'imprimer l'almanach de la ville de Lyon.

Il suffit de consulter les premiers almanachs de Lyon, de les comparer entre eux et avec ceux de la veuve Laurens pour se rendre compte de sa méthode, du sens de l'organisation et du talent de Delaroche.

L'ouvrage qu'éditait et imprimait avant ^{lui} la veuve Laurens, fidèle à la tradition, n'offrait qu'un calendrier et une liste des personnages importants de Lyon avec leurs charges officielles. Dès 1742, Delaroche augmenta le contenu et changea la forme de l'ouvrage qui devint "l'almanach astronomique et historique de la ville de Lyon", où il apportait, outre la traditionnelle documentation administrative, pratique, contemporaine, des informations locales historiques, plus fouillées.

Le titre changea plusieurs fois, il devint :

- en 1750 : l'almanach astronomique et historique de la ville de Lyon et des provinces de lyonnais, forez et beaujolais;
- en 1759 : l'almanach de la ville de Lyon et des provinces de lyonnais, forez et beaujolais,
- en 1764 : l'Almanach de la ville de Lyon,
- en 1770 : l'almanach de la ville de Lyon et des provinces de lyonnais, forez et beaujolais,
- en 1773 : l'almanach astronomique et historique de la ville de Lyon, du forez et du beaujolais.

On devine à travers l'évolution de ces titres que Delaroche essayait, malgré les difficultés, d'intéresser le public le plus large possible. De Lyon, il se tourna vers

les provinces alentour qui dépendaient du gouvernement de la ville, il écoulait même cet almanach à Paris, où s'étaient installés quelques lyonnais. Ainsi dès 1743, d'Aguessau, chancelier à Versailles, signait une critique entièrement positive de l'ouvrage, où il le comparait à l'almanach royal et le trouvait " plus instructif sur ce qui regarde l'astro-
nomie " et "dressé très exactement(en) tout ce qui regarde l'administration ecclésiastique et politique de la ville de Lyon!
Il est certain que le fait de ne pas confiner l'ouvrage dans des informations purement locales lui permettait d'être diffusé ailleurs qu'à Lyon à tel point qu'en 1772 les affiches de province (11.3.1772) écrivaient à son propos " il n'a de commun avec les almanachs ordinaires que d'être tous les ans, puisqu'il fait par lui-même un livre instructif indépendamment du calendrier et du temps où il paraît. "

Delaroche organisa son ouvrage de manière méthodique :

- s'il demandait à ses concitoyens de commander

l'almanach de Lyon d'avance, c'était pour ne fournir que le nombre d'exemplaires nécessaires, et par conséquent ne pas produire à perte.

- la présentation de l'almanach de Lyon garda un certain côté austère, il n'y eut jamais d'illustration (afin de ne pas augmenter le prix de revient). Mais dès 1742, le format s'agrandit, la présentation s'aéra, la page de titre s'égayait d'une vignette de Mathey, les articles furent ordonnés et mis en valeur, la typographie diversifiée, le papier devint de plus en plus fin, et les pages furent soulignées d'un cadre léger.

- une table des matières annuelle, de conception de plus en plus moderne et pratique, vint faciliter l'utilisation de l'ouvrage. Il faut dire qu'avec les années, celui-ci s'étoffait rapidement, alors qu'il ne comptait que 60 pages en 1711, 75 en 1736, il passa à 72 en 1742 et 512 en 1786 (la pagination souvent discontinue, changeait pour le calendrier, puis Lyon, et enfin pour les provinces voisines).

- il veillait aussi à stabiliser les prix : pourtant, ceux-ci durent suivre une courbe ascendante selon le prix du papier, de la main-d'oeuvre et des caractères ou l'agrandissement de l'imprimerie, et en 1780, Delaroche regrettait que le prix d'alors semblait éloigner quelques particuliers d'en faire l'acquisition. (4)

1755	30 s				
1759	1 L	16 S			
1761	1 L	16 S	BR	2 L	8S REL BASANE
1770				3L	" "
1771	3 L		BR		
1772	"			4 L	"
1781	3 L		BR		
1786	"				

- diffusé au niveau du royaume, l'almanach bénéficia aussi d'une excellente publicité dans les affiches de Lyon (hebdomadaire). celles-ci ne manquaient pas d'annoncer sa sortie, de presser les lecteurs de s'abonner ou de communiquer à ses rédacteurs d'éventuels changements administratifs

(4) Lorsque la série d'almanachs n'avait pas été entièrement vendue, Delaroche la soldait l'année suivante : 36 à 40 sous brochés, 52 sous reliés (1768) avant de remonter les prix, car l'ouvrage semblait acquérir alors de la valeur aux yeux des collectionneurs.

topographiques, découvertes historiques ... dignes d'être imprimés.

Car , chose intéressante, la confection de l'almanach de Lyon nécessitait la participation des lecteurs. En 1742, Delaroche demanda tout simplement le "secours des lecteurs et des citoyens", qui ne vint pas toujours très rapidement, surtout que l'ouvrage s'adressait à une région de plus en plus vaste et que les renseignements étaient donc de plus en plus difficiles à obtenir.

Cependant quelques personnalités lyonnaises publièrent dès le début des articles sérieux et fort appréciés qui affirmèrent le succès de l'almanach, à savoir l'abbé Cayer pour l'astronomie et Michon, avocat du roi, pour l'histoire.

Les trois parties essentielles que conçut Delaroche dès 1742, outre le calendrier, restèrent pratiquement toujours identiques au fil des années. La première traitait de l'église (et des tribunaux, juridictions ecclésiastiques, paroisses, séminaires, hôpitaux), la seconde, des matières civiles et séculaires (militaires, juridiques, laïques, tribunaux) et la troisième, des sciences et arts, commerce, collectivités, académies. En fait, peu à peu chaque partie s'étoffait, tantôt aux dépens des autres, tantôt conjointement.

Ainsi en 1747, l'almanach, qui contenait déjà les noms des gouverneurs, prévôts des marchands et échevins, officiers du consulat, ceux des capitaines, lieutenants ... s'accrut de divers détails sur la ville: poids et mesures, heures de portes, garde, tarifs. Puis vinrent les mêmes renseignements sur les provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, à partir de 1750, chaque liste de noms d'établissements devint alors prétexte à en présenter l'histoire.

Il arrivait d'offrir des suppléments : "la suite des événements remarquables depuis 1600 à Lyon afin de servir d'Annales de la ville" (1746) une dissertation sur l'astronomie (1749), une présentation des Antiquités sacrées et profanes (1750), une carte chronologique des papes, un rapport des poids et mesures, du rages des différents pays commerçants avec ceux de la ville de Lyon (1753), le détail des foires, un catalogue des fossiles (1756) ...

Les anecdotes, quant à elles, abondaient afin de rendre à l'ouvrage utile et agréable, deux maîtres-mots pour Delaroché, qui avait ainsi dépassé le cadre traditionnel de l'ouvrage.

De fait par la description des ressources, et des besoins, des progrès et des établissements utiles de la région, Delaroché avait conscience de faire oeuvre de bon patriote et par là-même, de servir l'histoire de son pays. En 1760 il souhaitait que dans "tous les gouvernements, on fit ce qu'on fait ici. On saurait tout de suite le nombre de habitants du royaume, on connaîtrait mieux l'industrie, le commerce de peuples et tous les avantages que chaque pays possède en particulier et, par conséquent, celui que peut en retirer le ministère" (5).

(5) dans le même ordre d'idées, il imprima un "état mensuel des baptêmes, mariages^b décès" en 1761 - 1765, à la fin des affiches de Lyon & projeta un dictionnaire topographique en 1765. En outre, cf. p. 13.

ALMANACH ASTRONOMIQUE ET HISTORIQUE DE LA VILLE DE LYON;

REDIGÉ ET MIS EN MEILLEUR ORDRE
POUR L'ANNÉE DE GRÂCE 1742.

LE JOURNAL DU CIEL AU MÉRIDIEN
& à la Latitude de Lyon, a été calculé par M.
CATER, Chanoine de Notre-Dame de Fourvière,



A LYON,

De l'Imprimerie d'AYME DELAROCHE, seul Imprimeur
ordinaire de Monseigneur le Duc de VILLEVOY & de
la Ville, rue Mercière, à l'Occasion.

M. DCC. XLII.

AVERTISSEMENT.

CET Almanach prit naissance en 1711. mais, comme il arrive d'ordinaire à ces sortes d'Ouvrages, son commencement fut fort imparfait, & ce n'a été qu'à la suite de plusieurs années, qu'en l'augmentant considérablement, on y a mis beaucoup plus d'ordre & d'exactitude. L'on ne prétend pas pour cela qu'il ait acquis toute sa perfection: on est persuadé qu'il y aura même grand nombre de corrections à faire, qui exigeront de nouveaux soins; mais depuis que Messieurs du Consulat ont fait choix d'un nouvel Imprimeur pour le mettre au jour, & qu'ils ont voulu donner une attention plus particulière & plus favorable à ce petit Ouvrage, il y a lieu d'espérer qu'il prendra de plus en plus une forme qui répondra à une telle protection, & qui le rendra digne d'une Ville aussi considérable que Lyon.

On a besoin pour cet effet du secours de ceux qui sont en état de donner des lumières & des éclaircissemens sur la plupart des matières qui composent cet Almanach; ainsi l'on prie très-humblement Messieurs les Chefs ou Syndics des Chapitres & Communautés, Secrétaires ou Greffiers des Corps & Compagnies, à qui on s'adressera pour avoir des Etats ou des Mémoires, de les donner avec exactitude & précision, afin d'éviter les fautes qui s'y sont glissées jusqu'ici, soit par rapport aux faits, soit à l'égard des noms, qualités & demeures des personnes qui sont employées dans cet Almanach: ils auront par là le double avantage d'être utiles à la patrie, & de retirer eux-mêmes le fruit de leur complaisance.

Du reste, on n'a point prétendu régler le rang, ni décider de la préférence entre les Compagnies & Communautés, Officiers ou Particuliers qui y sont compris; mais on n'a eu en vue que de donner plus de sui-

iv

te & de liaison aux matières qui font l'objet de cet Almanach; on le divise en trois parties.

La première concerne l'Eglise, les Tribunaux & Jurisdictions Ecclesiastiques, & tout ce qui peut avoir trait à cette matière, comme les Paroisses, Séminaires, Hôpitaux, &c.

La seconde, les matières Civiles & Séculières, comme le Militaire, les Jurisdictions Laïques, &c.

La troisième, a pour objet les Sciences, les Arts, le Commerce, les Collèges, Académies, &c.

JOURS

SAINTS DU MOIS.

GARDES.

1	mar.	S. Gal, Evêque de Clermont.	Bon Rencontre.
2	mer.	La Visitation de la S ^{te} . Vierge.	Place Neuve.
3	jeud.	S. Anatole, Evêque de Laodicée.	Rue Buiffon.
4	vend.	S ^{te} . Elisabeth, Reine de Portugal.	Port du Temple.
5	sam.	S. Pierre de Luxemb. Cardinal.	Porte-froc.
6	Dim.	VII. apr. la Pent. S. Tranquillin, M.	La Pêcherie.
7	lund.	Tranll. de S. Thomas, Arch. & M.	Place St. Pierre.
8	mar.	Ss. Anges Gardiens.	Rue Tupin.
9	mer.	Conf. du gr. Autel de l'Eglise Prim.	Rue de l'Hôpital.
10	jeud.	S ^{te} . Félicité & ses sept fils, Mart.	Le Gourguillon.
11	vend.	Translation de S. Benoît, Abbé.	P. de Louis le Gr.
12	sam.	S. Viventiole, Archevêq. de Lyon.	Le Plâtre.
13	Dim.	VIII. après la Pent. S. Silas, Apôt.	Les Terreaux.
14	lund.	S. Bonaventure, Evêque & Doct.	Pierre-scize.
15	mar.	S. Aubrin, Archevêque de Lyon.	Le Plat d'Argent.
16	mer.	S. Thomas d'Aquin. (du 7 Mars.)	Saint Nizier.
17	jeud.	S. Alexis. S. Sperat & ses C. Mart.	Place Confort.
18	vend.	S ^{te} . Symphoroze & ses sept fils, M.	Le Change.
19	sam.	S. Joseph, (du 19 Mars) S. Vin. de P.	Le Griffon.
20	Dim.	IX. ap. la P. S. Joachim, (du 20 M.)	Rue Thomassin.
21	lund.	S ^{te} . Praxede, Vierge Romaine.	R. Belle Cordiere.
22	mar.	S ^{te} . Marie Magdelaine.	La Juiverie.
23	mer.	S. Apollinaire, Evêq. de Ravenne.	Saint George.
24	jeud.	S ^{te} . Christine, Vierge & Martyre.	Rue Neuve.
25	vend.	S. Jacques le maj. Apôt. S. Christ.	La Croizette.
26	sam.	S ^{te} . Anne, Mere de la S ^{te} . Vierge.	St. Vincent.
27	Dim.	X. après la Pent. S. Pelegrin, Prêt.	La grande Côte.
28	lund.	S. Pantaleon, Martyr à Nicomédie.	Port St. Paul.
29	mar.	S ^{te} . Marthe, Hôresse de N. S.	Bon Rencontre.
30	mer.	S. Abdon & S. Sennen, Martyrs.	Place Neuve.
31	lund.	S. Germain, Ev. S. Ignace, Fond.	Rue Buiffon.

Phases de la Lune.



Nouv. Lune le 7, à 2 h. 30 m. du matin.



Premier quartier le 15, à 5 h. 36 m. du mat.



Pleine Lune le 22, à 0 h. 5 m. du matin.



Dernier quartier le 28, à 5 h. 30 m. du soir.

Les Portes s'ouvrent à 4 heures, & se ferment à 9 heures.

JOURS.

JOURS.	Lever du Soleil.		Coucher du Soleil.		Déclin. du Soleil.		Lever de la Lune.		Couch. de la Lune.		Passage de la Lune par le Méridien.		J. de la Lune.
	H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	
1	4	12	7	48	23	Septent.	8	Matin	2	53	7	Matin	16
2	4	13	7	47	23	4	0	18	2	5	8	Matin	4
3	4	13	7	47	22	59	0	48	5	11	8	Matin	55
4	4	13	7	47	22	54	1	24	6	13	9	Matin	46
5	4	14	7	45	22	48	2	11	7	7	10	Matin	38
6	4	14	7	46	22	42	3	7	7	52	11	Matin	31
7	4	15	7	45	22	36	4	6	8	23	0	Matin	20
8	4	15	7	45	22	29	5	10	8	53	1	Matin	9
9	4	16	7	44	22	22	6	15	9	13	1	Matin	52
10	4	17	7	43	22	15	7	20	9	32	2	Matin	34
11	4	17	7	43	22	7	8	28	9	50	3	Matin	14
12	4	18	7	42	21	59	9	32	10	4	3	Matin	52
13	4	19	7	41	21	50	10	37	10	18	4	Matin	33
14	4	19	7	41	21	4	11	45	10	36	5	Matin	16
15	4	20	7	40	21	32	0	57	10	56	6	Matin	2
16	4	21	7	39	21	22	2	11	11	20	6	Matin	52
17	4	22	7	38	21	12	3	31	11	54	7	Matin	46
18	4	23	7	37	21	2	4	47	Matin.	8	8	Matin	46
19	4	24	7	36	20	51	5	58	0	39	9	Matin	50
20	4	25	7	35	20	40	6	55	1	46	10	Matin	57
21	4	26	7	34	20	28	7	37	3	3	11	Matin	59
22	4	27	7	33	20	16	8	8	4	31	Matin.	16	
23	4	28	7	32	20	4	8	33	6	0	0	Matin.	59
24	4	29	7	31	19	52	8	54	7	28	1	Matin.	55
25	4	30	7	30	19	39	9	14	8	52	2	Matin.	47
26	4	31	7	29	19	26	9	33	10	10	3	Matin.	36
27	4	32	7	28	19	12	9	55	11	27	4	Matin.	22
28	4	34	7	26	18	59	10	19	0	42	5	Matin.	11
29	4	35	7	25	18	44	10	48	1	56	6	Matin.	1
30	4	36	7	24	18	30	11	22	3	4	6	Matin.	50
31	4	37	7	23	18	15	Matin.	4	7	7	7	Matin.	40

Les jours décroissent du 1^{er}. au 31, de 25 m. le matin, & de 25 m. le soir, en tout de 50 minutes.

Le Soleil entre dans le Signe du ♏ le 22, à 11 h. 41 m. du soir.

Les Diligences de Paris partent ce mois, les 2. 4. 6. 8. 10. 12. 14. 16. 18. 20. 22. 24. 26. 28. & 30.

HOTEL DE VILLE.

GOUVERNEUR DE LYON,

MONSEIGNEUR LE DUC DE VILLEROY,
Pair de France, Capitaine de la plus ancienne Compagnie
Françoise des Gardes du Corps du Roi, Maréchal de ses
Camps & Armées, GOUVERNEUR ET LIEUTENANT
GENERAL pour Sa Majesté, de la Ville de Lyon,
& des Provinces de Lyonnais, Forez & Beaujolois, &c.
en son Hôtel, rue du Bacq, fauxbourg St. Germain, à Paris.

LIEUTENANT GENERAL

POUR SA MAJESTÉ,

EN la Ville de Lyon, & pays de Lyonnais & Forez.

M. LE MARQUIS DE CASTRIES,
Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de
ses Armées, & Lieutenant Général, pour Sa Majesté,
en la Ville de Lyon, & pays de Lyonnais & Forez.

PRÉVOT DES MARCHANDS,

Messire CHARLES - JACQUES LECLERC,
de la Verpilliere, Chevalier, Seigneur de la Verpilliere,
Lieutenant de Roi de la Province de Guyenne, ancien
Major de cette Ville, Chevalier de l'Ordre Royal &
Militaire de S. Louis, chargé du Commandement,
à l'Hôtel de Ville.

E C H E V I N S,

Noble ANTOINE GUILLIN DU MONTET, neveu, Avocat
en Parlement & aux Cours de Lyon, PREMIER
ECHEVIN, *place de la Boucherie de St. Paul.*

Noble JEAN-ANTOINE ROUX, SECOND ECHEVIN, *place
des Terreaux, maison Vouzy.*

Noble JEAN - ANTOINE CHIRAT l'aîné, TROISIEME
ECHEVIN, *place du plâtre.*

Noble JEAN-FRANÇOIS CLAVIERE le jeune, QUATRIEME
ECHEVIN, *rue. Ste Marie des Terreaux.*

CONSEILLERS DE VILLE,

- M. Cl. Riverieux, Ecuyer, Seigneur de Chambois,
rue Sala. Echevin en 1739.
- M. Jean-Cl. Fay, Ecuyer, Conseiller, Secrétaire
du Roi, Maison-Couronne de France & de ses
Finances, *rue St. Marcel.* Echevin en 1742.
- M. Pierre Blachon, *rue des deux angles.* Ech. en 1760.
- M. Christophe de la Rochette, Avocat en Parlement
& aux Cours de Lyon, Procureur du Roi au
Siege de la Police, *rue du Bœuf,* Echev. en 1756.
- M. Benoît Goy, Ecuyer, Avocat au Parlement & aux Cours
de Lyon, *place de St. Jean.*
- M. Laurent Sponton, ancien Trésorier de l'Hôtel - Dieu,
rue Puits-Gaillot.
- M. Audra l'aîné, ancien Homme du Roi à la Conservation,
& ancien Recteur de la Charité, *rue St. Joseph.*
- M. Antoine Deschamps, ancien Homme du Roi à la Conser-
vation, & ancien Recteur de l'Hôtel-Dieu, *rue du Bât-d'arg.*
- M. François Bertin du Villars, Ecuyer, Avocat en Parlement
& aux Cours de Lyon, ancien Rect. de la Charité, *rue Tram.*
- M. Jean Jacob, ancien Recteur, Trésorier de l'Hôpital
général de la Charité, & ancien juge conservateur *rue Lafont.*
- M. Pierre-Thomas Rambaud, ancien Recteur & Trésorier de
l'Hôtel-Dieu, *rue Pizay.*
- M. Honoré Bœuf, ancien Homme du Roi à la Conservation
& ancien Recteur de la Charité, *rue de la poulaillerie
de St. Nizier.*

AVOCAT ET PROCUREUR GENERAL de la Ville & Communauté,

M. Marie-Pierre Prost, chevalier; à l'Hôtel de Ville.

SECRETARE DE LA VILLE,

M. Benoît Valous, Ecuyer, Avocat en Parlement & aux
Cours de Lyon, ancien Echevin, à l'Hôtel de Ville. Il est
aussi Gardé des Archives, &c.

RICEVEUR GENERAL DES DENIERS COMMUNS, Dons & Oïrois de la Ville & Communauté de Lyon,

M. Christophe-François Nicolau de Montribloud, Chevalier,
en son Hôtel, rue de Bellecour, & port du Roi.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE.

L'Imprimerie & la Librairie ont été établies à Lyon dès la naissance & l'origine de cet Art; & il y a été exercé par les plus célèbres & les plus fameux Imprimeurs & Libraires, dans le nombre desquels on compte plusieurs Sçavans.

Ce Corps a fourni plusieurs Gardiateurs, Conseillers, Recteurs & Echevins de Lyon, lorsque le Consulat de cette Ville étoit composé de 50. & ensuite de 12. Officiers, & depuis la réduction en 1595. de ces Officiers à un Prévôt des Marchands & quatre Echevins, plusieurs, ont été tirés de ce Corps pour remplir ces places distinguées.

Nos Rois ont de tout tems accordé de grands privilèges aux Imprimeurs & Libraires: tous les Arrêts, Edits & Déclarations en leur faveur ont été depuis peu renouvelés & augmentés par Arrêt de SA MAJESTÉ du 28. Février 1723. lequel a été confirmé par autre Arrêt du 10. Avril 1725. & rendu commun pour tout le Royaume, par Arrêt du 24. Mars 1744. SA MAJESTÉ y ordonne expressément que les Imprimeurs & Libraires soient distingués & séparés des Arts mécaniques, & leur accorde tous les droits, franchises, immunités, prérogatives & privilèges attribués aux Universités, avec lesquelles ils sont corps.

Et pour faciliter les progrès des Sciences, le Roi exempté tous les Livres, tant manuscrits qu'imprimés ou gravés, reliés ou non reliés, vieux ou neufs, Estampes, Cartes géographiques, &c. de tous droits, tant royaux que locaux, soit qu'ils viennent des Pays étrangers, ou y soient transportés, ou dans les Villes & Provinces du Royaume, avec défenses aux Fermiers, Sous-Fermiers, Receveurs ou Commis, &c. d'exiger aucun droit.

Les fontes, lettres & caractères d'Imprimerie, vieux ou neufs, & l'encre servant à imprimer, venant des Pays étrangers & des Villes & Provinces du Royaume, jouissent aussi de la même exemption.

Les Livres ne peuvent être imprimés en France qu'avec privilège du Roi, & après avoir été approuvés par un Censeur nommé par M. le Chancelier.

Il y a dans les principales Villes du Royaume des Bureaux établis, sous le nom de Chambres Syndicales, pour la visite des Livres; personne ne peut se soustraire à ces différentes visites, à moins que les Ballots ne soient plombés, & accompagnés d'acquits à caution qui certifient l'endroit pour lequel ils sont destinés, & dans ce cas ils ne sont point visités sur la route, mais seulement dans le lieu de leur destination.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE.

L'Imprimerie & la Librairie ont été établies à Lyon dès la naissance & l'origine de cet Art; & il y a été exercé par les plus célèbres & les plus fameux Imprimeurs & Libraires, dans le nombre desquels on compte plusieurs Sçavans.

CHAMBRE SYNDICALE DE L'IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE.

Cette Chambre est composée d'un Syndic & de quatre Adjoints, dont l'exercice est de deux ans.

Tous Ballots, Balles, Malles & Paquets où il y a des Livres, sont portés de la Douane à la Chambre Syndicale des Imprimeurs & Libraires de cette Ville, rue de la Barre, où ils sont visités selon les ordres du Roi.

M. le Prévôt des Marchands, ou M. le Lieutenant général de Police, & M. le Procureur du Roi de cette Jurisdiction, s'y transportent aux jours indiqués pour y faire procéder à la visite des Ballots de Livres, lorsqu'ils le jugent à propos.

Les jours que l'on tient Chambre, sont les Mercredis & Samedis, à trois heures de relevée. Quand ces jours se trouvent fêtés, on tient Chambre la veille à la même heure.

OFFICIERS, MESSIEURS

Henri Declaustre, Syndic, rue Neuve.
Jean-Marie Bruyset, rue Mercière. }
Benoît Duplain, rue Mercière. } Adjoints.
Claude-André Vialon, rue Ferrandière.
François-Michel Viret, fils, rue Mercière.

IMPRIMEURS ET LIBRAIRES.

Les Imprimeurs-Libraires sont désignés par des lettres numériques; les autres n'ont que la qualité de Libraires.

MESSIEURS

Antoine Molin l'aîné.
Louis Bruyset, ancien Syndic, } rue Mercière.
François Viret, ancien Syndic,
Louis-Laur. Anisson, Direct. de l'Imprim. royale, à Paris.
Claude Plaignard,
Jacques Certe, ancien Syndic, } rue Mercière.
Jacques-Joseph Barbier, rue Buisson.
I. Jean-Denis Juret, rue Gaudinière.
II. François Rigolet, quai des Célestins.
III. Etienne Baritel, Place Louis le Grand.
Placide Jacquenod, } rue Tupin.
Maurice Besson l'aîné, }

- IV. Henri Declaustre, Syndic, rue Neuve.
Jean Deyille, à l'Hôtel de la Monnaie.
Pierre Deville, rue S. Dominique.
V. Christophe Reguillat, rue Raisin.
André Perisse, rue Mercière.
VI. J. A. Bonaventure Fauchaux, Place des Jésuites.
Pierre Duplain, rue Mercière.
VII. Claude-André Vialon, Adjoint, rue Ferrandière.
VIII. Aimé Delaroche, Imprimeur-Libraire du Gouvernement, de l'Hôtel de Ville, de la Société royale & des Hôpitaux généraux, rue Mercière.
Benoît Duplain, Adjoint, rue Mercière.
François-Michel Viret, fils, Adjoint, rue Mercière.
IX. Pierre Valfray, Imprimeur du Roi, de son Eminence, & du Clergé, rue saint Dominique.
X. Pierre Bruyset, Place de l'Hôpital.
XI. Roch Deville l'aîné, ancien Syndic, ci-devant Libraire.
Géofroy Regnault, rue Mercière.
François Col, rue Mercière.
Claude Cizeron, descente du Pont de Pierre.
Denis-Joseph Vialon, grande rue de l'Hôpital.
Alexis Molin, rue des quatre Chaprains.
Jean-Baptiste Vialon, sur les courtines du Rhône.
Benoît-Michel Manteville, rue Tupin.
Jean-Marie Bruyset, Adjoint, rue Mercière.
Mathieu Chavance, rue Mercière.
François Rigolet, fils, quai des Célestins.
Veuve d'Imprimeur, Mme.
XII. Veuve de Nicolas Barret, rue Thomassin.
Veuves de Libraires, Mmes.
Veuve de Jean Viret, rue Mercière.
Veuve de Léonard Delaroche, rue Mercière.
Veuve de Claude Journet, montée du Pont de Pierre.
Veuve de Mathieu Chavance, rue Mercière.
Libraires tolérés par ordre de la Cour, Messieurs
Jean-Jacques de Tournes, }
Samuel de Tournes, } rue S. Dominique.
Donat-Louis de Tournes, }
Fondeurs de Caractères d'Imprimerie.
Mme. Veuve de Lacolonge, vis-à-vis des Religieuses Carmélites.
M. Benoît Biolay, rue des Marronniers.
Clerc de la Communauté, Veuve Tavernier, rue S. Dominique.

3) la naissance de la presse locale à Lyon

Les affiches de Lyon, annonces et avis divers

C'est toujours l'ambition de se rendre " agréable et utile" aux lyonnais qui poussa Delaroche à s'associer avec Minazzio et Regnard en 1742 . Ceux-ci venaient d'ouvrir un bureau d'avis et d'adresses, où on affichait des petites annonces locales : immobilier, emplois, et Delaroche avait la charge d'en imprimer un relevé mensuel (6); l'expérience se solda par un échec et le bureau ferma ses portes fin 1744 - début 1745.

En 1750, Delaroche renouvela cette initiative en ouvrant à nouveau un bureau d'annonces et d'adresses et en créant les affiches de Lyon, annonces et avis divers.

Composées de 8 pages en général, elles paraissaient chaque semaine. On pouvait les acheter au bureau (7) six sols ou bien s'y abonner pour 9 livres; prix qui restèrent stables tout au long de leur parution. Il arrivait qu'on y ajoutât un supplément pour dresser la liste des prédicateurs de carême, ou marquer un événement important comme le "journal des prières qui ont été faites dans cette ville pour Mgr le dauphin pendant sa maladie et après sa mort " en 1766, ou les " réjouissances publiques faites à Lyon le 16 et 20 mai à l'occasion du mariage de Mgr le dauphin" en 1770.

Delaroche était parvenu à proposer plusieurs types d'abonnements à ses lecteurs :

- 9 livres les feuilles d'avis seulement ;

(6) exemplaires introuvables

(7) où les articles n'étaient jamais affichés, comme en 1742.

Il paraît judicieux de remarquer que, depuis 1745, Paris avait créé les Affiches de Paris, qui parurent jusqu'en 1751 et devinrent ensuite les Annonces, Affiches et Avis Divers. Cf. P47.

12 livres, les feuilles d'avis, l'almanach de Lyon
et quelques imprimés (8);

6 livres, l'almanach de Lyon et ces mêmes imprimés.

L'avantage des abonnés était d'avoir droit à l'enregistrement, à la communication et à l'extrait d'un registre gratis. Par contre, ceux qui ne l'étaient pas savaient que la feuille valait 6 sols, l'enregistrement aussi, la communication 4 sols, l'extrait 1 sol.

Les Affiches de Lyon s'adressaient à tous les lecteurs de toutes les classes sociales et de tous les niveaux intellectuels. Service public, elles informaient surtout dans les domaines économique et culturel.

Pendant deux ans, une publicité d'une page (cf. p. 43) dans l'Almanach de Lyon présenta le Bureau et la feuille hebdomadaire, mais dès 1752, un simple article suffit car les affiches furent une réussite sans précédent, même au plan national et imitées ensuite dans toutes les régions et villes de France.

De présentation très simple, 8 pages (in 4°), ^{elles gardèrent} toujours les mêmes rubriques : charges, biens à vendre, maisons (appartements) à louer, effets à vendre, demandes particulières (dont emplois), avis divers, tribunaux, nouvelles découvertes, séances de l'académie, livres nouveaux et cours des changes.

La diversité des annonces faisait, bien sûr, leur intérêt : on proposait un privilège de perruquier à louer, de partager les frais d'un voyage, un singe, un perroquet, du vin ou un cabriolet à vendre; des précepteurs offraient des cours

(8) cf. p. 28

de latin, histoire, géographie, langue

Des nourrices et domestiques cherchaient du travail; un médecin proposait un remède miracle contre le cancer, un jeune homme demandait qu'on lui prête une somme de 9000 livres pour acquiescer des légataires " contre hypothèque sur un bien de 40 000 livres "; la compagnie des Indes annonçait la vaisselle, le thé, le café, le tissu qu'apportaient ses navires ...

On incluait aussi des avis sur les prix et les séances publiques de l'académie, les spectacles et la vie intellectuelle lyonnaise; on projetait de créer une société pour acheter tous les papiers littéraires en commun; des particuliers cherchaient à vendre des dictionnaires ou échanger des journaux ... La rubrique livres nouveaux, très prisée, annonçait des titres nombreux, variés avec d'abondants commentaires, si abondants que Delaroche dut décider de les réunir dans un supplément, afin de ne pas léser les autres annonceurs. Les libraires y présentaient, " au profit de l'émulation des sciences et des hommes", des livres de Voltaire, Diderot, des ouvrages de philosophie, littérature étrangère - surtout anglaise, dans le texte ou traduits (Johnson, Thompson, Swift, Hume, Richardson) - de droit, religion, musique, pédagogie. Quant aux dictionnaires, ils faisaient légion, de même les gazettes et journaux proposés en souscription.

Il est difficile de savoir quel rôle jouait exactement Delaroche dans l'édition des affiches de Lyon : sans doute se contentait-il le plus souvent d'imprimer les textes et les commentaires de livres qu'on lui envoyait - tantôt pour Voltaire ou Rousseau, tantôt pour la religion ou l'encyclopédie.

Dans l'almanach de Lyon de 1758, lui-même déclare que " le directeur de ce bureau ne se mêle d'aucunes négociations, il tient seulement un livre où l'on enregistre chaque article de tout^{ce} dont on souhaite donner avis au public." Pourtant c'est avec enthousiasme qu'il recommandait

de lire Richardson (en 1765) ou des livres d'apologétique.

On "sent" d'ailleurs une certaine atmosphère qu'on retrouvera dans les journeaux suivants : on se préoccupe de morale , d'impartialité, mais on préfère sacrifier " le plaisir d'amuser à la délicatesse de ne blesser personne" et certains thèmes se retrouvent d'un journal à l'autre : des articles sur les étrennes, l'allaitement maternel ...

En 1769, Delaroche regretta que " des gens aient abusé de leur candeur, aux dépens des autres"; pourtant des affiches de Lyon furent un réel succès et survécurent jusqu'au XIX e siècle (1821).

" Les premières années nous furent infructueuses nous essayames des déboires, des mortifications même et il nous a fallu beaucoup de courage pour soutenir cette entreprise ", certes, mais en 1764, Delaroche se félicitait : " le grand nombre d'articles qu'on nous envoie pour insérer dans nos feuilles nous fait sentir avec satisfaction qu'on s'aperçoit de jour en jour de l'utilité de cet établissement. Plus cela nous flatte, plus nous tâcherons de le soutenir pour nous rendre utiles au public ."

(1)

N^o. I.

AFFICHES DE LYON,

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

PREMIERE FEUILLE HEBDOMADAIRE.

Du Mercredi 4 Janvier 1769.

Feu mon Pere, homme pour n'être aidé que de l'expérience & du naturel, d'un jugement bien net, m'a dit autrefois qu'il avoit désiré mettre en train qu'il y eut es-Villes certain lieu désigné, auquel ceux qui auroient besoin de quelque chose se pussent rendre, & faire enrégistrer leur affaire à un Officier établi pour cet effet. Comme, je cherche à vendre des Perles, un autre cherche des Perles à acheter: tel veut Compagnie pour aller à Paris: tel s'enquiert d'un Serviteur de telle qualité, tel d'un Maître: tel demande un Ouvrier: qui ceci, qui cela, chacun selon son besoin. Et semble que ce moyen de nous entr'avertir apporteroit non légère commodité au commerce public; car à tout coups, il y a des conditions qui s'entre-cherchent, & pour ne s'entr'entendre, laissent les hommes en extrême nécessité.

MONTAGNE, Essais, Chap. du défaut de nos Polices.

Il y a deux siècles que *Montagne*, ce profond Philosophe, & qui voyoit si bien les choses, avoit fait pressentir l'utilité d'un établissement pareil à celui que nous régissons. Les Allemands, dont le génie solide fait à coup sûr discerner le bon, ont été les premiers à saisir le plan du Gentilhomme du Périgord; ainsi, comme il arrive le plus souvent, les étrangers ont profité avant nous, des lumières qui sont sorties du milieu de la France. Elle a pourtant dans la suite revendiqué son bien, & la Capitale a d'abord fait jouir le Public de l'avantage réel & journalier que procurent les Feuilles périodiques: Lyon, la seconde Ville du Royaume, a suivi de près cet exemple intéressant; & depuis, toutes les autres Villes considérables ont pris la même route.

Nous ne nous étendrons pas ici sur le bien qui naît de cette règle: on le sent assez; mais nous ne cesserons de dire que le plaisir d'être utiles, animera toujours nos efforts. Nous osons avancer qu'ils ne sauroient être médiocres, puisqu'ils seront sans cesse proportionnés à la vivacité de la reconnaissance que nous devons à ceux qui veulent bien accueillir nos Feuilles. L'année, en reprenant son cours, nous avertit qu'elle ouvre une nouvelle carrière à notre zèle; cette perspective nous flatte, & plus nous aurons d'occasions de le faire éclater, plus nous serons empressés d'en profiter.

CHARGE A VENDRE.

§ 1. CHARGE de Contrôleur-Provincial des Guerres, au Département de Champagne, à vendre. Cette Charge rend annuellement 500 liv. de gages, & un minot de sel; elle exempte de Taille, logement de gens de guerre, corvées, & autres charges publiques: s'adresser à *M. Patrin, Notaire, place des Terreaux.*

BIENS A VENDRE.

§ 1. Domaine à vendre, situé à quatre lieues de Lyon, à une lieue de Crémieux en Dauphiné, 1769.

& à une lieue & demie du Rhône, consistant en une maison pour le Maître, très-vaste & très-logeable, & une pour le logement des Fermiers & Grangers, avec un pigeonnier bien garni. Il y a dans ce Domaine treize bêtes à cornes, tant bœufs, vaches, que taureaux & genisses, & deux chevaux. On y sème, année commune, soixante & un bichets de froment, cent trois bichets de seigle, quarante bichets d'orge, & plusieurs autres menus grains: s'adresser à *M. Grillet, place S. Nizier, à côté de l'Eglise, qui en remettra le dénombrement très-circonscié.*

§ 2. Domaine à vendre, situé en la paroisse de

A

§ 9. Graine de Vers à soie, de Piémont, à vendre, chez M.M. Jean-Marie Roch, & Compagnie, rue de la Gerbe.

§ 10. Cocom blancs pour faire des fleurs, à vendre, chez M.M. Gallan, place de la Comédie.

§ 11. Nouveaux & excellents Fromages, glacés, d'une nouvelle composition, supérieurs à tous ceux qui ont paru jusqu'à présent, par leur délicatesse, par leurs propriétés stomachiques, & par la facilité qu'ils procurent de faire une bonne digestion, à vendre, chez le Sieur Maire, Marchand Confiseur, petite rue Mercière. On trouve également chez lui seul, des Biscuits à la crème, de sa composition, ainsi que des Confitures, Fruits & Glaces, de toute espèce & qualité.

§ 12. Vente de Meubles & Effets, qui se fera Lundi prochain, 13 du courant, à 3. Just, dans le domicile de feu M. l'Abbé de Glaigny, Chanoine de S. Just. Il y a aussi une belle Chienne d'arrêt, à vendre.

§ 13. Buis fins, pour des bordures de parterres & de jardins, à vendre: s'adresser à Mme. Maillet, rue Ferrandière.

§ 14. Joints très-beaux, très-beaux & très-fins, à vendre: s'adresser à M. Caffat, place du Collège de la Trinité.

§ 15. Belle & bonne Guitare, avec la Musique des Opéra, intitulés: Les Amours des Dieux, & Tison & l'Aurora, à vendre: s'adresser à M.M. Berger, oncle & neveu, Négociants, rue Dubois, au coin de celle de l'Ambusc.

DEMANDES PARTICULIÈRES.

§ 1. Une Dame d'un certain âge & de très-bonnes mœurs demeurant dans une Maison de campagne, très-bien située & près de la Ville, désireroit trouver une personne de son sexe pour Pensionnaire; elle n'exigera ni meubles ni autres ustensiles de ménage: s'adresser chez Mme. Laurent, rue de Flandres, près du Pont de S. Vincent.

§ 2. On demande une Ouidisente & Devidente, à qui l'on donnera un Appartement, qui peut contenir huit à dix Rouets & trois Ouidisoirs. On l'avoneroit, si elle étoit dans le cas d'avoir besoin de répondants: s'adresser chez Mme. la veuve Mollin, place du Concert.

§ 3. On demande une Ange en pierre, de quatre pieds & demi de longueur, sur deux & demi de largeur: s'adresser à M.M. Dubois & Martin, rue de l'An.

§ 4. Un homme d'un âge mûr, dont la probité est connue en cette Ville, & qui a toutes les qualités nécessaires pour être employé à différentes espèces de régies, demande à se placer, soit en qualité d'homme d'affaires chez un Seigneur, soit pour régir une Manufacture quelconque; on enfin dans quelque Bureau que ce soit, ayant une belle plume; il possède la Langue Italienne. L'expérience qu'il a acquise dans les affaires, & particulièrement dans celles qui sont relatives au commerce, le met en

état de remplir avec distinction l'emploi qui lui sera confié. Il donnera toutes les assurances qu'on exigera de lui: s'adresser à M. Merle, Marchand Tailleur, grande rue Mercière, vis-à-vis de M.M. les Fermes Perisse, Libraires.

§ 5. Un jeune homme désireroit trouver une place de Commis chez un Marchand Fabricant; il entend bien le commerce, & a une belle plume: s'adresser chez M. Delamare, au premier étage de la maison de M. Turge, au coin de la rue de l'Arbre-sec.

§ 6. Un jeune homme qui possède bien l'Arithmétique, & fait tenir les Livres en parties doubles; souhaiteroit trouver une place de Commis dans un magasin: s'adresser chez le Sieur Fournet, faiseur de l'aignon pour la Fabrique, au coin de la rue du Beffard, du côté de la rue Lanterne.

§ 7. Il se présente pour garçon de magasin, un jeune homme qui sait lire & écrire; il donnera de bons répondants: s'adresser à M. le Court, au Palais Royal.

§ 8. Un homme, âgé de trente-quatre ans; désireroit trouver une place de Maître d'hôtel, ou de cuisinier, pour la Ville ou pour le dehors; des personnes connues rendront témoignage de lui: s'adresser à Mme. Hardouin, Limonadière, place de Louis-le-Grand.

§ 9. Un garçon très-entendu au jardinage, & à la culture des fleurs & des arbres fruitiers, qui fait écrire & chiffrer, demande une place pour ces objets; il servira d'ailleurs dans la maison en qualité de domestique: s'adresser au Sieur Madrier, Maçon, place du Gouvernement, ou au Sieur Blanchard, Marchand Grenadier Fleuriste, quai de Villeroi.

§ 10. Un garçon jargimier, très-expérimenté dans la Profession, ainsi que dans la culture des fleurs demande à se placer; il donnera de bons répondants: s'adresser au Sieur Duchon, Cordonnier, rue S. Dominique.

§ 11. Un homme âgé de trente-deux ans, qui sait lire, écrire & chiffrer; qui entend parfaitement le manege des chevaux, de même qu'à les panser, & qui peut en cas de besoin, conduire la chaise & le cabriolet, demande à se placer en qualité de palefrenier, ou de postillon, ou de garçon de peine dans un magasin; il seroit encore très-propre pour un particulier qui auroit besoin d'un domestique pour voyager: s'adresser à M. Burdas, chez M.M. Desjard, Rouast, & Compagnie, Négociants, rue Gentil & quai de Retz.

§ 12. Il se présente pour domestique, un garçon emendu au service, à la cuisine, & qui fait donner un coup de peigne en cas de besoin; il donnera de bonnes connoissances: s'adresser chez la Dame Gavagnieux, Aubergiste, rue du Beffard.

§ 13. Il se présente pour cocher, un homme très-habile dans ce service; il est nouvellement arrivé dans cette Ville; des personnes connues répondront de lui: s'adresser au Sieur Ginoux, Pâtissier, rue de la Monnaie.

§ 14. Un garçon au fait de la cuisine & de la

AVIS DIVERS.

pâtisserie, demande à se placer en qualité de cuisinier, fait dans une Maison bourgeoise, soit dans une Communauté; il donnera de bonnes connoissances: s'adresser chez le nommé Sains-Claude, Aubergiste, rue Paradis.

§ 15. Un garçon entenda, qui fait raser, coiffer, qui entend le service, & qui pourroit remplir les fonctions de valet de chambre, demande à se placer. Il seroit également propre dans un magasin, sachant lire, écrire & chiffrer; il est au fait d'emballer & de faire des paquets de marchandises: s'adresser chez le Sieur Tonda, Aubergiste, rue Paradis.

§ 16. Il se présente pour garçon de peine dans un magasin, un jeune homme grand & fort, & qui sait écrire & chiffrer; il est en état d'aller en recense à la Douane, & de faire toutes les autres commissions; s'adresser chez le Sieur Anjoug, Marchand de Vin, près de la place de la Douane.

§ 17. Une Demoiselle de famille, très-adroite & entendue dans tout ce qui concerne le gouvernement d'une grosse maison, désireroit se placer auprès d'une Dame d'un âge avancé, ou de quelqu'autre personne de distinction qui seroit seule; elle donnera pour répondants des gens de marque: s'adresser à Mme. Dijon, maison du Verbe incarné, place de la Balaine, chez Mme. Serre, au quatrième étage.

§ 18. Une femme, âgée de trente ans, désireroit trouver une place de gouvernante, pour le dehors; elle fait lire, écrire & blanchir, & elle est au fait d'un ménage; des personnes connues répondront d'elle: s'adresser à Mme. Hardouin, Limonadière, place de Louis-le-Grand.

§ 19. Il se présente pour nourrice, une jeune femme, d'un bon tempérament, dont le lait est de neut mois; elle nourrit chez le Pere de l'enfant: s'adresser au nommé François Jourdan, rue S. Joseph, maison de M. L'Espinal, à côté du Sieur Clemenson, Chandelier.

§ 20. Une fille d'un certain âge, demande une condition pour conduire une maison; elle est propre pour l'office; elle fait blanchir & très-bien tenir les Livres; elle est aussi en état d'être femme de charge dans une grosse maison: s'adresser à Mlle. Cotton, rue Confort, près de la place de l'Hôpital.

§ 21. Une jeune fille, qui entend le service des Dames, qui fait coiffer & parfaitement faire les robes des Dames, souhaiteroit se placer auprès de quelque Dame, ou pour l'Espagne, ou tout autre pays; des personnes connues répondront d'elle: s'adresser au Sieur Gillet, Passementier, grande rue Ferrandière, maison du Paradis, dans le second escalier.

§ 22. Une fille au fait du ménage, de la cuisine, & qui sait coudre, blanchir & repasser le linge, demande à se placer auprès d'une Dame seule: s'adresser chez la Dame Casson, rue Neuve, à côté de Pâtissier.

§ 1. Le Public est averti que M. Dufour, Maître en Chirurgie de cette Ville, possède un Remède Antivénérien, qui opère avec tous les avantages que l'on peut désirer, soit dû côté de la certitude, soit du côté de la promptitude de la guérison; de quelque nature que soit le mal, il ne résistera pas à l'effet du Remède. Le malade vaquera à ses affaires; il ne sera pas gêné par le régime; car le Remède ne consiste qu'à prendre une dragée, soir & matin, & par dessus un verre d'eau avec du sirop de capillaire. Le malade ne sera obligé de venir chez le Chirurgien, que tous les quatre jours. Il demeure au bas de la grande Côte.

§ 2. Le Sieur Nobili, Italien, enseigne la Langue Italienne par une méthode courte & facile, & avec une clarté dont il espère que le Public sera satisfait. Il traduira aussi du François en Italien, & de l'Italien en François: s'adresser au Café du Sieur Antonio, Milanois, place des Terreaux, ou au Café de la Comédie.

§ 3. Le Sieur Padelino empêche les cheminées de fumer, & les garantit de tous les vents. Il est logé chez le Sieur Latour, Cabaretier, rue S. Marcel, près du pont de S. Vincent.

§ 4. Le Sieur Flachet continue la vente des Mouchoirs en lin & en coton, pour la poche & pour le cou, de différentes qualités; des Toiles quadrillées, dites lin rose; des Cotonnes, façon des Indes; des Cotonnades pour robes, tabliers, jupons, & pour habits d'homme, vestes & doublures. Il vend aussi des Cotons pour filer, de différentes qualités; il en blanchit de filés pour faire des toiles & des bas; il teint le coton, le fil de lin & de chanvre, en rouge, bleu, jaune, vert, & autres couleurs, pour fabriquer des Toiles & des Mouchoirs, pour broder & pour marquer le linge. Ceux qui voudront faire des plantations de Garance, pour la teinture rouge, trouveront chez lui de la graine; il en vend aussi en racine, & en pondre. Les Etoffes teintes dans sa Manufacture, deviennent d'amant plus belles, qu'elles sont plus souvent lessivées. Afin que le Public ne soit pas exposé à être trompé, le Sieur Flachet avertit que le nom de sa Fabrique sera imprimé à la tête de chaque pièce, ou sur un plomb attaché à la toile, portant ces mots: Manufacture Royale de S. Chammond, ainsi qu'on les lit sur le Tableau qui est sur la porte du Magasin, situé sur le quai de Rhéas, près de la Boucherie de l'Hôpital. Les personnes qui acheteront de ses Marchandises, seront sûres de les avoir à juste prix, les faisant fabriquer lui-même, & n'ayant ni voiture ni frais de commission, d'emmagasinage, ni droits de Douane à payer.

§ 5. Le Sieur Favre, Papeter, dans l'allée des Imoges, Poulaille de S. Nizier, avertit le Public qu'il fait une Encre Angloise; il espère que M.M. les Négociants voudront bien l'essayer; il se fane qu'ils en seront contents. Il la vend 3s. le pot.

148

**BUREAU D'AVIS
ET D'ADRESSE.**

LE Bureau d'Avis & d'Adresse qui fut ouvert à Lyon le 5. Janvier 1742. en conséquence d'un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 29. Août 1741. & enregistré au Consulat le 6. Octobre de la même année, a repris au commencement de Janvier 1750. le cours de ses opérations & son entier exercice.

Sa régie est sur le plan de celle du Bureau d'Avis & de rencontre, établi à Paris chez l' sieur BONDY, Imprimeur-Libraire du Châtelet; ainsi il paroît chaque semaine une feuille qui a pour titre;

AFFICHES DE LYON.

On y détaille toutes les choses qui ont été affichées dans la semaine précédente, rangées par classes, & sous les titres qui les concernent.

Le titre des Immeubles renferme ceux qui sont à louer ou à vendre à l'amiable ou par justice.

Celui des Tribunaux donne un précis des différentes Ordonnances, Arrêts, &c.

Celui de Commerce contient un état du cours des Places, les avis de Marchandises à vendre, & tout ce qui peut concerner le Commerce, & ainsi des autres.

On tient un Livre où l'on enregistre, pour le prix de six sols, chaque article de tout ce dont on souhaite donner avis au Public; comme les Maisons à vendre ou à louer, à la ville ou à la campagne, les Meubles à vendre, Effets perdus, volés ou trouvés, Chaises & autres voitures de retour, Denrées à vendre en gros & en détail, Commis qui cherchent à se placer chez des Négocians, & leurs talens, Nouveautés & Inventions dans les Arts & les Fabriques, en un mot tout ce qui peut intéresser le Public dans l'ordre civil & dans la police.

Tous ces articles paroissent sur les feuilles chaque semaine, à moins que les personnes qui donnent des enregistrements ne le désignent expressément.

L'Imprimé renferme encore les articles les plus intéressans des Affiches de Paris & des Provinces voisines.

Ces feuilles ne sont jamais affichées, mais elles se débitent au Bureau chaque semaine, pour le prix de six sols. Ceux qui souhaitent s'abonner, ne payent pour l'année que neuf livres. L'abonnement se paye quatre livres dix sols en Janvier & quatre livres dix sols en Juillet; la cédule d'abonnement porte quittance des six premiers mois: si l'abonnement payé, on discontinuoit de prendre les feuilles, le prix en est perdu pour l'abonné.

Le Directeur du Bureau ne se mêle d'aucunes négociations.

Directeur privilégié, M. AIME' DELAROCHE, Libraire-Imprimeur du Gouvernement & de l'Hôtel de Ville, rue Mercière.

**CHAMBRE D'ASSURANCES GENERALES
de Paris, établie à Lyon.**

LA Compagnie de la Chambre d'Assurances de Paris, a dans cette Ville un Directeur Correspondant qui la représente, & qui est lui-même intéressé dans les affaires. Elle lui a donné des pouvoirs enregistrés au Greffe de la Conservation de cette Ville, qui l'autorisent à assurer tout ce qui est exposé aux risques maritimes.

Directeur, M. Sahuc de Planhol, rue St. Dominique.

BUREAU D'AVIS ET D'ADRESSE.

LE Directeur de ce Bureau ne se mêle d'aucunes négociations: Il tient seulement un Livre où l'on enregistre tout ce dont on souhaite donner avis au Public. Ces articles paroissent sur des feuilles imprimées, qui se débitent au Bureau chaque semaine, par abonnement annuel, à 3 liv. ou en détail à 6 sols.

Le prix de chaque enregistrement est de six sols pour ceux qui ne sont pas abonnés. On porte les feuilles tous les Mercredis chez MM. les Abonnés. Ils ont leurs enregistrements francs.

Les adresses déposées au Bureau, sont données gratis à ceux qui viennent les demander.

L'année d'affranchissement du port par la poste est de 30 sols.

Directeur privilégié.

M. AIME' DELAROCHE, Imprimeur-Libraire du Gouvernement & de la Ville, aux Halles de la Grenette.

LOTERIES.

LES Loteries offrent un secours présent en ce qu'il est permanent, & qu'il se répète continuellement. C'est avec ce secours qu'on a réparé, qu'on a même édifié en France un grand nombre de monuments utiles & nécessaires; qu'on a soutenu des Communautés Religieuses, & des établissemens avantageux à l'Etat, & qu'on a pourvu à la subsistance des pauvres dans des temps de disette. Aussi le Roi toujours attentif à procurer le bien de ses Peuples, & à soutenir les divers objets dignes de sa religion & de son attention, en a établi plusieurs sous différents noms.

4) la presse littéraire lyonnaise

a) le glaneur

Dans un deuxième temps et beaucoup plus tard en 1772, Delaroche s'intéressa à une toute autre marchandise, le journal littéraire. Puisque les journaux français et étrangers de la même veine se vendaient très bien, pourquoi n'aurait-il pas alors essayé de vendre le sien ?

Ce fut "le glaneur", feuille de quinzaine dans laquelle on rassemble ce qui se trouve éparpillé dans les journaux et les papiers littéraires et autres écrits du temps". L'abonnement s'élevait à 6 livres pour l'année (9) et Delaroche proposait des prix spéciaux avec l'almanach et ces imprimés pour 10 livres; et 15 livres avec, en sus, les affiches de Lyon; on pouvait aussi les acheter à l'unité pour 12 sous. Le journal bimensuel comptait de 8 à 16 pages en 1772^x, avec une pagination continue qui permettait d'en faire un volume unique à la fin de l'année.

a1) L'avertissement du premier numéro du Glaneur, le 15 Janvier 1772, était particulièrement ambitieux : il s'agissait d'éduquer "l'esprit (et) la vertu" des hommes, d'informer sur les découvertes en agriculture, commerce, médecine, sciences et arts, sur les livres nouveaux (comme dans les affiches de Lyon) de publier des extraits littéraires, proverbes ...

Ce "miscellanée" fut une entreprise étonnante car il ne s'agissait pas d'y écrire des articles originaux, mais d'y rassembler des textes sélectionnés dans d'autres périodiques, par conséquent, bien qu'il se vult une

(9) Prix très compétitifs, par rapport à ceux d'autres journaux vendus à Lyon : Cf. P. 28

x presque toujours 16 pages en 1773

envergure plus large que les Affiches de Lyon et l'Almanach, il n'en avait pas la dimension ni la cohésion. Peut-être est-ce là les raisons de son échec : trop de légèreté, trop de bons sentiments et de fadeur. Par ailleurs, les Affiches Lyon se vendaient très bien parce qu'elles communiquaient une information locale. Le Gleaner, par contre, qui était, certes, un journal lyonnais-mais pas un journal local-perdait de son intérêt.

Il arrivait que les lecteurs fassent parvenir des lettres, des conseils pratiques en agriculture, vins ..., des fables, remèdes, poèmes... On écrivait des personnalités célèbres : Larmen-tier (l'éducation singulière d'un moineau), Desforges (une voiture volante), l'Archevêque, Buffon, Voltaire ...

En général, cependant, les articles cités étaient puisés dans des journaux célèbres : la Gazette du Commerce, les Annonces... de différentes villes et provinces (Paris, Rouen, Orléans, Amiens, franche-Comté..), Le Mercure de France, le Journal Politique de Bouillon ou la Gazette de France.

En fait les numéros du Gleaner étaient souvent de valeur inégale ;

- Tel numéro abordait des thèmes aussi disparates que possible, comme le numéro 2 de 1775 : police, Académie Eglie Arcadi di roma, histoire d'une orpheline, deux incendies considérables, un exemple de bienfaisance nationale, une lettre d'un norvégien au roi de Danemark, quelques poésies, une recette contre la suite des chutes, des observations météorologiques, une méthode pour arrêter le progrès du feu dans une salle de spectacle, un tremblement de terre, la gaité d'une dame centenaire, la présentation de tableaux de grand prix à vendre, de bijoux & une proposition unique pour un cheval.

- tel autre donnait l'impression que tel sujet en avait amené un autre : l'article sur l'enfant hydroscopie en introduisait d'autre sur les noyés, l'annonce d'un remède amenait la présentation d'autres remèdes ou panacées.

- tel autre numéro laissait à croire que, pour raison de facilité, l'éditeur avait puisé plusieurs extraits dans un même journal.

Sans doute Delaroche avait-il senti dès lors le défaut de son journal, dont l'information trop superficielle et trop générale, trop diffuse, lassait les lecteurs. Aussi, dès 1772, il consacra deux numéros consécutifs (18 et 19) à la Suède, où venaient d'éclater des troubles révolutionnaires. Les articles, fournis par la gazette de France (10) étaient bien sûr à la gloire du roi, puisqu'il y avait la censure ^{des} du Ministère des Affaires Etrangères, mais, du moins, avaient le mérite de relever de l'information contemporaine et de l'histoire à la fois.

a2) devant le peu de succès du journal, en 1772, Delaroche faillit abandonner, puis dans le premier numéro de 1773, il décida de reprendre sa tâche avec le même zèle (11). Le principe du journal restait le même, mais il y eut des appels plus fréquents :

- aux journaux étrangers : Gazette Allemande, Journal Politique de Genève, Gazette de St Petersbourg, Mercure Historique de la Haye, Gazette de la Haye ...

- aux textes d'hommes de lettres célèbres ; de la Harpe,

(10) " tout manquait à sa majesté suédoise, elle ne s'est pas manquée à elle-même, sa prudence, sa fermeté, son audace, disons mieux, sa vertu a suppléé à tout (...), un prince uniquement occupé du bonheur de ses sujets ?

(11) cf Avertissement " le songe du glaneur"

Buffon, Corneille, Voltaire, Raynaud, que ce fût des textes originaux, des éloges, des réflexions...

- à la poésie.

Et toujours avec le désir d'atteindre plus de consistance, un nombre croissant de numéros furent entièrement (ou presque) consacrés à des thèmes uniques :

- le numéro 12 et le numéro 13 dressèrent une liste variée, amusante et quelque peu baroque des principales découvertes faites en Europe depuis plusieurs siècles" : estampes, imprimerie, perruques, poudre à cheveux, bas, thé, café, chocolat, étoiles, tables lunaires, mercure, thermomètre, électricité, lettres de change, Sibérie, pendules, microscopes, montres, lunettes, poudre à canon, porcelaine...

- Le numéro 14 traite de la religion, et le numéro 15 qui parlait de la révolution dans les états du Grand Mogol se termina par une présentation de l'Indostan, poursuivie au début du numéro suivant.

a 3) Le ton de l'ensemble, cependant, restait le même et les anecdotes résolument optimistes, car il s'agissait d'instruire et de divertir, en vantant la vertu, la bienfaisance, la générosité, la famille et les actes de courage individuels, en respectant les rois, les comtes et les princes (12) et en défendant la religion (13), le civisme.

"Fais-toi sur ce point une loi inviolable, ne t'écarte jamais de la décence, respecte les mœurs, les âges, garde toutes les bienséances ; sur toutes choses, foule au pied l'ivraie qui étouffe les principes de la religion."(14)

(12) adepte de la raison ordonnée, des institutions et de la monarchie, Delaroche ne critiquait jamais le roi; s'il lui arrivait de déplorer la misère des paysans, ou d'autres injustices sociales, c'était toujours aux inconnus du gouvernement qu'il s'en prenait, car il est certain qu'ils cachaient la réalité aux princes... Ceux-ci d'ailleurs, distribuaient souvent de l'argent aux pauvres avec largesse et tous les problèmes semblaient se dissiper...

(13) Delaroche fut l'imprimeur officiel du clergé et de l'archevêque, des collèges (qui dépendaient de ce dernier) et des hôpitaux généraux ; de plus il était membre de la compagnie des pénitents de Notre-Dame du Confalon.

(14) in : "Le Songe du Glaneur", avertissement en 1773.

Moralisateur et doué d'une sensibilité très typique de son époque, Delaroche signait le glaneur de son empreinte. Sans doute choisissait-il lui-même des articles, faisait-il les commentaires, rédigeait-il les titres ... afin de mieux orienter à son sens le contenu de son journal. (15)

Quoi qu'il en soit, même si le glaneur s'adressait à un public varié, de par la variété même de ses articles, celui-ci était sans commune mesure avec le public des affiches de Lyon. Car le style littéraire et la manière d'aborder les thèmes comme la religion, les lettres, la science, la philosophie, l'histoire, les arts, ... le destinait plutôt à la bourgeoisie et à la noblesse. Ainsi dès 1773, Delaroche eut des difficultés à trouver 200 souscripteurs pour continuer la publication et lorsque le même problème se posa en 1774, il décida d'abandonner. Sans doute n'était-ce pas la peine de consulter tant de journaux et passer tant de temps à sélectionner les articles, les mettre en page, ... pour un tirage aussi petit et aussi peu rentable.

Delaroche imprima deux autres journaux littéraires à partir de 1784. Il comprit qu'il aurait avantage à prendre des rédacteurs connus et à veiller à la diffusion la plus large possible : à Lyon, en France, si possible à l'étranger. D'éditeur intellectuel, il revint à sa première profession : imprimeur et, par conséquent, éditeur commercial.

(15) Il est à croire que Delaroche ne travaillait pas seul, mais nous n'avons pas de renseignements à ce propos.

12802

356012-11

LE GLANEUR.

FEUILLE DE QUINZAINE,

*Dans laquelle on rassemble ce qui se
trouve épars dans les Journaux, les
Papiers littéraires & autres Ecrits
du temps.*



A LYON;

de l'Imprimerie d'AIMÉ DE LA ROCHE, aux Halles
de la Grenette.

M. DCC. LXXII

AVEC APPROBATION ET PERMISSION

blanc de plomb, ressentit des atteintes violentes de coliqué. Il demanda la permission de se retirer chez ses parents jusqu'à ce que son incommodité fût passée. Il n'y eût pas resté quelques jours, qu'on le força à reprendre son ouvrage. Il le fit, mais il fut la victime de son aveugle obéissance. Les accès de colique le reprirent d'une manière encore plus forte, & peu d'heures après il expira dans d'horribles convulsions.

Si la céruse broyée ou seulement employée au bout du pinceau, produit des effets si terribles, que n'a-t-on pas à craindre, lorsqu'on l'applique immédiatement sur les membranes délicates des enfants ? Il ne faut donc pas chercher d'autres causes des coliques, des convulsions, du dépérissement, & peut-être de la mort même de ces tendres portions de l'humanité, qui deviennent ainsi les victimes d'une charité que l'ignorance rend cruelle.

On invite, avec raison, les Médecins à indiquer quel est l'onguent ou dessicatif qu'il seroit à propos de substituer à la céruse, & par quels remèdes on peut détruire, dans les enfants, les impressions du plomb déjà reçues ?

HUILE DE CHARDON.

Les recherches qui tendent à employer utilement les productions les plus communes & les plus négligées, n'ont pas toujours été sans succès. L'Ortie, par exemple, a fourni la matière de toiles fines, de gaze même & autres ouvrages. Ce singulier usage de cette plante a fait jeter les yeux sur le Chardon; on a cherché à le mettre en œuvre, de différentes manières. Ces essais n'ont pas été entièrement inutiles. On vient de tirer, en Allemagne, de sa semence, une huile très-bonne à brûler, & très-propre à être employée dans la peinture. On rappellera, à cette occasion, celle qui a été extraite des mauvaises figues; & l'on ne sauroit trop tourner ses recherches sur les objets que l'on a sous la main, qui ne coûtent, pour ainsi dire, que de les prendre. Avec des os que l'on jette dans les rues, on a fait des tablettes de bouillon; avec de l'herbe, on a fait du verre; avec du vieux linge, on a fait du papier, &c. &c. &c. Le vrai mérite de l'industrie est dans l'économie.

DÉSINTÉRESSEMENT.

On aimera sans doute à voir dans un Curé un père qu'aucun intérêt ne peut engager à se séparer de ses enfants, & dans ses Paroissiens, des enfants dont le zèle & la reconnaissance répondent à la tendresse d'un si bon père. Le Curé de St. Gilles, pays de Cambray, dont le Bénéfice rend de 2000 à 2500 l. v. a refusé dernièrement, par attachement pour ses Paroissiens, une autre Cure d'environ 8000 livres de revenu, à laquelle il venoit d'être nommé. Ses Paroissiens ont fait éclater leur sensibilité par les témoignages de la joie la plus vive; actions de grâces, feux-de-joie, illuminations, décharges de fusils, présents, toutes les marques de la reconnaissance & de l'algèresse, ils les ont données à l'envi, les garçons, les filles, tous les habitants. Une des filles qui avoient porté, au son des instrumens, un beau dessert au Pasteur, sur des civières très-bien décorées, lui adressa ce petit compliment : *Monsieur, jusqu'à présent vous nous avez servi de père, & nous voyons, avec une joie inexprimable, que vous voulez nous en servir toute votre vie.* Le Curé a donné un repas de famille aux garçons, & un autre aux filles. Ce digne Pasteur avoit fait bâtir & meubler de petites maisons pour de pauvres garçons, il leur avoit distribué des sommes d'argent, pour leur procurer, ainsi qu'à de pauvres filles, un établissement aisé. Il travailloit à leur bonheur & faisoit le sien. Les hommes qui savent faire le bien, & qui en font à des hommes dignes de le recevoir, s'attachent à eux, comme ils se les attachent, par des liens indissolubles. (*Gaz. du Commerce.*)

INVENTION NOUVELLE.

On écrit de Zurich, qu'un Mégissier nommé *Henry Stünzy*, est parvenu à préparer des peaux dont il fait des chapeaux sans couture & très-minces, qui cependant parent un coup de fabre. Il en fait aussi des cuirasses, que l'on prétend être à l'épreuve des balles.

(*Annonces d'Orléans*, N^o. 17.)

b) Le journal de la langue française soit exacte soit ornée

Ce journal spécialisé de Domergue ne traitait que de grammaire, de style, d'étymologie et s'adressait par là-même à un public restreint à savoir " toutes les personnes qui cultivent la langue française par état ou par goût, professeurs publics, instituteurs particuliers, chefs de famille surveillant l'éducation de leurs enfants, gens de lettres, orateurs " ...

Pour vendre le journal, il fallait compenser la cible nécessairement réduite des lecteurs, en le diffusant le plus loin possible : Domergue était heureusement un grammairien fort connu, et la langue française la première d'Europe. Aussi souscrivait-on de Paris chez Cailleau et Royez, de Berlin chez de la Garde, et de Vienne (Autriche) chez Greffer. Le journal se vendait 12 livres par an en France et 18 livres à l'étranger. Bimensuel, il contenait 36 pages.

Le propos du journal, exposé dans le premier numéro imprimé par Aimé Delaroche (16), semblait fort sérieux : " répondre aux différentes questions sur la langue parlée ou écrite, exercer une censure motivée, instructive, donner une théorie succincte et lumineuse de tous les ouvrages de goût, soit en prose soit en vers ..." on consacrait aussi quelques pages aux langues savantes, aux idiomes de l'Europe, aux dialectes provinciaux.

(16) les n° 1 et 2 furent imprimés chez la veuve Régulliat, 3 et 9 chez la veuve Belin, 10 - 18 chez J. M. Barret et ensuite chez Delaroche. Rien ne permet d'expliquer de tels changements.

Pour le bonheur des lecteurs et le succès du journal, Domergue était très fin pédagogue. La plupart des questions étaient présentées sous forme de dialogue; les lettres des lecteurs (17) et les réponses de Domergue, spirituelles, pleines d'humour instruisaient et amusaient. On présentait aussi des charades, proverbes, citations, traductions, impromptus; on examinait des discours lus en public, des Eloges, des vers célèbres- extrait de Zaïre, par exemple - "dignes de censures et de remarques", des prospectus pédagogiques et on les commentait abondamment.

Avrai dire, la variété des questions ne manquait pas:

" Y a-t-il une manière différente de prononcer le féminin des noms en al : c'est-à-dire la dernière syllabe du mot principal est-elle plus brève que la pénultième de principale au féminin ? ;

" Quelle différence y a-t-il entre outrageux et outrageant ? ;
" faut-il dire la femme que j'ai vu qu que j'ai vue peindre ? "

D'autres questions amenaient une correspondance suivie sur plusieurs numéros. Ainsi le 15 janvier 1788 paraissait cette lettre : " Vous voudrez bien m'apprendre l'étymologie du mot cadeau, on s'en sert vulgairement pour exprimer un présent "

Et Domergue d'expliquer " le cadeau me paraît avoir ^{avec} cadence caducité, cadere etc ... une origine commune; tous ces mots viennent, je crois, de cadere, tomber; de poursuivre sur les sens différents du mot cadeau et de conclure que " tout présent n'est pas un cadeau si l'on s'y attend" . Le 15 février 1788, une autre lettre de Genève demandait si le cadeau n'était pas une forme de cadus ou cadellus, petit tonneau, dans un temps où les présents se faisaient plutôt en bon vin plutôt qu'en bijou" ?.

(17) " une malheureuse querelle grammaticale m'a brouillé avec une dame qui fait du latin. Une dame qui fait du latin est bien intéressante.. " et de s'expliquer.

la réponse portait qu'au contraire le tonneau s'était appelé cadus, parce que le cadus était un petit tonneau de vin exquis, donné en présent, un petit tonneau qui "tombait", qui arrivait sans qu'on s'y attendât.

Ce journal parut avec succès - comme le reconnaissait Domergue - jusqu'en 1792. Nous ne savons pas exactement à quelle époque sortit le dernier numéro, ni pourquoi la parution cessa. Était-ce des problèmes de diffusion ou plutôt la dispersion d'un public restreint à cause de la révolution ? nous serions tentés de le croire.

c) "le journal de Lyon ou annonces et variétés littéraires pour servir de suite (puis de supplément) aux petites annonces de Lyon" parut du 8 janvier 1784 au 12 juillet 1792. Innovateur et à succès, ce journal eut le grand mérite de reprendre le principe des informations locales et régionales des affiches de Lyon (comme l'indique son titre) sous une forme plus élaborée, plus littéraire et plus large.

c1) Il y eut quelques changements de titres. Le 5 juillet 1787, il devint " le journal de Lyon et des provinces de la généralité " puis "des provinces voisines", et le 21 juillet 1790 " le journal de Lyon et du département de rhône-et-loire, lorsqu'il fusionna avec le courrier de Lyon .

Bimensuel, il eut assez de succès pour devenir hebdomadaire en 1791; à cet effet :

- Delaroche tenta de maintenir un prix très compétitif tout au long de sa parution, 6 livres pour les lyonnais, 7 livres et 10 sous pour la province, mais en 1790, le prix passa respectivement à 12 et 15 livres.

- Delaroche tenta aussi d'assurer peu à peu une diffusion importante à ce premier véritable journal

Lyonnais. Il voulait notamment le distribuer à Paris où s'étaient exilés des lyonnais et d'^{dans}autres villes. Mais il dut attendre 3 ans avant d'obtenir le 5 septembre 1787 la liberté de circulation dans tout le pays. Alors on peut trouver le journal chez un libraire parisien, Gattey, et dans tous les bureaux d'avis et d'adresses divers du royaume en province. (18)

- un autre élément de succès du journal de Lyon fut son directeur, Mathon de la cour, académicien (19). Il sut s'entourer d'une équipe de rédacteurs estimés à Lyon, notamment Gaudin et Lemontey.

c2) Dédié à la patrie et aux muses, ce journal voulait être le " délassement de l'homme sensible "

L'information littéraire

La littérature comme dans tous les autres journaux de l'époque, occupa une place prépondérante pendant longtemps : les poésies mièvres, badines, élégiaques, anacréontiques ou morales abondaient, signées Boissy d'Anglas, Béranger, de la Harpe, Peysennel, Pitt, Voltaire ... La prose touchait aussi à tous les genres et tous les domaines : pensées et maximes diverses, issues de contrées lointaines, proverbes de Franklin, Johnson ... anecdotes, précis sur Lyon et ses monuments. Une rubrique (20) annonçait et commentait des livres nouveaux, de nouvelles éditions françaises ou étrangères, des ouvrages d'histoire, médecine, agriculture, des catalogues, discours, éloges et des journaux. Des lettres de Voltaire (et ses poésies)

(18) ainsi que l'almanach de Lyon

(19) Il aurait participé à la rédaction de l'almanach de Lyon depuis 1760, et il avait aussi collaboré à partir de 1759 au journal des Dames et de 1764 à 1768, au journal de musique . cf Sgard. - Dictionnaire des journalistes

(20) rubrique qui rappelait celle des affiches de Lyon et du glaneur

et de Rousseau prouvaient à quel point les philosophes ne choquaient plus à cette époque.

Mais l'originalité du Journal de Lyon résidait dans

.. L'information locale

a) la vie intellectuelle lyonnaise semblait vivace, si l'on en croit toutes les annonces qui concernaient les académies, la création du Salon des Arts en 1786 (21), le début des cours, la Société royale d'Agriculture (22) et tous les menus détails sur les membres associés, discours, séances et prix décernés...

Le Journal de Lyon indiquait aussi tous les spectacles, concerts, expositions (Sallon des figures en cire, tournée d'automates), fêtes et entrées solennelles (23) et vantait les mérites des artistes lyonnais, tel Chinard qui obtint le premier de sculpture à Rome.

b) les jugements de tribunaux, ordonnances de police...étaient transcrits dans un style sobre et précis à seule fin d'informer.

c) une place toujours importante restait consacrée aux institutions et actes de bienfaisance, de courage, probité et vertu (24) : on lançait une souscription pour 300 lits supplémentaires à l'Hôtel-Dieu ; la Société philanthropique publiait le montant des sommes reçues et leur destination, on racontait le sauvetage d'un enfant qui allait se noyer, le meurtre courageux d'un loup ou l'établissement d'une Rosière à St-Nizier.

(21) Créé en 1786, ce Sallon était une sorte de lycée privé qui dispensait des cours aussi divers que la botanique, la médecine, les mathématiques, la géographie, les langues anciennes et modernes. Il se proposait de diffuser les nouvelles idées et techniques, et de développer la vie intellectuelle et artistique de Lyon. Tel **programme** s'adressait d'abord à un public curieux, cultivé et socialement élevé ; d'ailleurs il fallait souscrire, et en outre "on choisissait" les souscripteurs.

(22) dont Delaroche fut l'imprimeur officiel ; l'économie rurale était un sujet très apprécié à l'époque, où l'on avait foi dans les découvertes qui amélioreraient les terres et les rendements.

(23) en 1784, Lyon reçut la visite de l'Archiduc de Milan, du Duc de Gloucester, et du Prince Henri de Prusse.

(24) comme le Glaneur, on retrouvait la même sensibilité aux malheurs d'autrui et la même bonne volonté. Les rédacteurs voulaient d'ailleurs employer le produit de la vente du journal en oeuvres utiles, s'il excédait les frais.

d) le Journal recréait aussi l'identité de la ville en se penchant sur son passé, ses monuments et ses quartiers : Fourvière, La Guillotière...il retraçait l'histoire des impôts, des entrées solennelles; et Mathon, libéral, osa même un article sur Etienne Dolet et une longue étude sur la Réforme, favorable aux protestants.(25)

... Informations diverses

a) les découvertes contemporaines intéressaient aussi les lyonnais, que ce fût en agriculture, commerce, physique, médecine, arts... On donnait des conseils pour améliorer les terres, cultiver la pomme de terre, guérir les engelures; on présentait la machine qui suppléerait l'action des chevaux... et les lecteurs se passionnaient pour les expériences de Montgolfier.

b) les contrées lointaines et le passé suscitaient de plus en plus la curiosité des lecteurs. Plutôt que de se confiner dans le présent et à Lyon, le Journal de Lyon devait donc tenir compte des goûts de l'époque:

- Savary, installé aux Etats-Unis, passionna les Lyonnais en publiant de très longues lettres (26), et à deux reprises en 1784 et en 1789, sur sa nouvelle patrie ; il parla de géographie, population, climat, faune, végétation, ressources, cultures, religion (27), coutumes, Indiens, violence... allant quelquefois jusqu'à occuper tout un numéro, sans que quiconque protestât.

(25) étude qui se prolongea sur 11 numéros.

(26) lettres publiées sur 6 numéros en 1784, sur 7 numéros en 1789

(27) mentionnant notamment la liberté de culte promise dans le préambule de la constitution américaine... au grand étonnement des Français.

c3) peu à peu la politique occupa plus de place. Dès 1788, Mathon s'intéressa avec Delandine à la réunion des états généraux, aux élections préliminaires. Modéré et monarchiste, il invita Louis XVI à venir s'installer à Lyon en décembre 1789, mais il s'élevait aussi contre les abus des titres et des privilèges. Mirabeau proposait un remède aux maux de l'état, à savoir une constitution à l'anglaise; du Pont jugeait les erreurs commerciales de l'Angleterre. Puis vinrent les pétitions parisiennes, la prise de la Bastille (28)..

Au cours de 1790, le Journal se consacrait presque totalement à la politique, passant de simples relevés de décrets de l'assemblée nationale à des commentaires monarchistes et girondins: " une révolution commencée par la force et le courage doit s'achever par la justice et la modération ".

Qu'il fût ainsi ou littéraire, la cohésion du Journal de Lyon, le sérieux de son information, son ouverture d'esprit lui apportèrent le succès le plus franc. Mais sa réussite essentielle fut d'être le 1er journal local vraiment innovateur et moderne.

(28) A Lyon, après l'inquiétude de 15 juillet, les esprits restèrent calmes.



AVERTISSEMENT.

L'AMOUR des sciences & des arts, le goût des lettres, ne sont pas des avantages tellement réservés à la capitale, qu'il ne puisse rien exister ailleurs qui mérite d'être connu. Les provinces, quoique plus modestes dans leurs prétentions, plus bornées dans leurs espérances, ne laissent pas d'avoir des bibliothèques, des cabinets d'histoire naturelle ou de physique, des laboratoires de chymie, des spectacles, des académies, des savans & des artistes. Loin des modèles & des encouragemens, mais plus à l'abri des distractions, des faveurs de la flatterie & des noirceurs des cabales, on s'y livre à l'étude par amour pour elle-même; on jouit en paix des beautés de la nature & des plaisirs de l'esprit; on est peu au courant des brochures nouvelles & des auteurs qui ne doivent exister qu'un jour: mais on relit & on médite sans cesse les chefs-d'œuvre des grands écrivains de tous les siècles.

A 2

iv

Il n'est pas étonnant que plusieurs journaux fussent à peine pour annoncer les productions de tout genre que leur offre la capitale: mais dans l'état où sont maintenant les connoissances humaines, il faudroit à toutes les provinces un journal particulier ou une sorte de dépôt public, où la poésie, l'histoire, la physique, l'agriculture, le commerce, fussent admis tour-à-tour à consigner les essais & les découvertes que le lieu même a vu naître, ou qui peuvent intéresser plus particulièrement ses habitans.

C'est dans cette vue que des citoyens de Lyon ont entrepris cette feuille périodique. Ils se bornent à y insérer quelques morceaux de poésie ou de littérature, des recherches sur les antiquités de la ville & des lieux voisins, sur l'agriculture & l'histoire naturelle des trois provinces qui composent sa généralité, des notices historiques sur les grands hommes qui s'y sont illustrés, les avis qui concernent le commerce, les principaux jugemens des tribunaux, les découvertes utiles, les traits de bienfaisance ou de courage, les autres faits intéressans, l'annonce des fêtes publiques, des

spectacles, des séances académiques, des prix proposés ou distribués par l'académie & par la société royale d'agriculture de cette ville, celle des livres nouvellement imprimés ou arrivés à Lyon, des estampes & de la musique nouvelle, &c. &c.

Ce journal commencé en 1784, a été reçu avec quelque bienveillance dans les provinces pour lesquelles il étoit destiné, & l'on ambitionnoit peu de lui en voir franchir les limites. Cependant quelques personnes aussi distinguées par leur esprit que par leur rang, s'étant trouvées à portée de le connoître, ont désiré d'y souscrire & de le recevoir par la poste, & l'on vient de prendre les arrangemens convenables pour les satisfaire. On espere que les Lyonnais fixés à Paris ou dans d'autres villes du royaume, ne dédaigneront pas ce moyen de correspondance le plus sûr, le plus exact & le moins coûteux de tous, pour être instruits de ce qui se passe de plus intéressant dans leur patrie.

A 3

13 SEPTEMBRE. (N^o 19.) 1786.



JOURNAL DE LYON,

OU ANNONCES

ET VARIÉTÉS LITTÉRAIRES,

Pour servir de supplément aux petites Affiches de Lyon.

SUITE DES QUATRAINS MORAUX

Attribués à VOLTAIRE. ()*

RÉPRIMEZ tout emportement :
on se nuit alors qu'on offense,
& l'on hâte son châtement
quand on croit hâter sa vengeance :

*

De l'émulation distinguez bien l'envie :
l'une mène à la gloire & l'autre au déshonneur ;
l'une est l'aliment du génie,
& l'autre est le poison du cœur.

*

La dispute est souvent funeste autant que vaine :
à ces combats d'esprit craignez de vous livrer.
Que le flambeau divin qui doit vous éclairer,
ne soit point en vos mains le flambeau de la haine.

*

(*) Ces quatrains sont la suite de ceux que nous avons déjà insérés dans ce Journal n^o. 16. page 253 & 254, & nous avons tiré les uns & les autres du Journal de Nîmes, que nous avons annoncé avec éloges.

(108)

du sel. Cette confusion, ce désordre & la position du lieu font un sujet de tableau des plus pittoresques & des plus variés, je l'ai fait observer à mon associé, cet honnête & instruit Genevois qui regrettoit de ne pouvoir le rendre.

(La suite à la Feuille prochaine.)

TR I B U N A U X.

22 Mars 1786. Un particulier qui avoit vendu une petite portion de maison à son co-propriétaire, demandoit la rescision de ce contrat par moyen de lésion d'outre moitié : l'acheteur repoussoit cette demande en prétendant qu'une pareille vente devoit être assimilée à une licitation. Mais cette distinction n'a pas été admise, & la sénéchaussée a préalablement ordonné l'estimation de tout l'immeuble.

Avocats, MM. Rieuffec & Vitet.

25 Mars. Sentence de la conservation, qui a jugé qu'un engagement donné par un débiteur à son créancier pour prix de son accession à un contrat d'attermoyement est de nulle valeur, & que lorsqu'une lettre de change s'est perdue, même après l'acceptation, le tireur est obligé d'en fournir une seconde au porteur.

Avocats, MM. Rieuffec, Bret & Vitet.

(109)

27 Mars. Sentence du présidial, qui a décidé qu'un gardien qui a laissé enlever les meubles saisis par le débiteur, doit en rapporter la valeur, suivant l'estimation, à moins qu'il n'offre de payer, non seulement les créances pour lesquelles la saisie a procédé, mais encore celles des divers opposans.

Avocats, MM. Rieuffec & Vitet.

I N S T I T U T D E B I E N F A I S A N C E.

NOUS avons été autorisés à rendre compte dans nos feuilles comme nous le faisons l'année dernière des sommes reçues par le trésorier de l'Institut de Bienfaisance. On a vu par le compte-rendu inféré dans le dernier Journal, qu'en destinant une somme de dix mille livres à être placée à perpétuité, les administrateurs avoient réservé une somme de 3034 l. pour commencer les dépenses de l'année 1786. Voici quel est maintenant l'état de la recette, sans y comprendre les 10000 liv. placées à perpétuité.

Reste de 1785, comme il est dit ci-dessus, 3034 l.

Reçu en novembre & décembre 1785, sur les souscriptions faites pour 1786, . 1272. l.

Reçu en janvier 1786, 2220.

Reçu en février, 2437.

Reçu du premier au 20 mars, 2348 l. 4 s.

Total, 11311 l. 4 s.

(III)

& je vous prie, monfieur, de lui faire remettre les 24 liv. que j'ai l'honneur de vous adrefler.

CETTE lettre eft parvenue vendredi 24 mars dans la matinée, à celui des redacteurs de ce Journal à qui elle étoit adreffée. Les intentions du généreux anonyme ont été remplies le même jour. La lettre qui fait autant d'honneur à fon efprit qu'à fon ame a été lue, & les 24 liv. ont été remifes à Antoine Favier, en préfence d'une fociété nombreufe & choifie, qui a accordé à cet honnête homme tous les éloges & les encouragemens qu'il mérite. Des citoyens bienfaifans lui ont depuis fait parvenir quelques fécours, & il a paru vivement fenfible à tous ces gages honorables de l'intérêt & de l'eftime que fa probité avoit inspirés.

LYCÉE OU SALLON DES ARTS.

LE projet d'établir à Lyon un Lycée ou SALLON DES ARTS, a obtenu l'approbation du gouvernement. On s'occupe dans ce moment de la réunion & du choix des fouscripteurs, & l'on efpere que l'ouverture des affemblées & des cours pourra avoir lieu dans les premiers jours d'avril. La fouscription a été fixée à un louis par perfonne pour le temps qui refte à courir depuis l'ouverture jufqu'au premier novembre. On s'occupera enfuite des moyens de faciliter la fouscription des familles nombreufes. En attendant qu'on trouve un emplacement convenable, la compagnie qui a acheté les bâtimens des Céleftins, em-

(112)

preflée de concourir à un établiffement utile, a eu l'honnété d'offrir fans permettre qu'on y mit aucun prix, le petit appartémnt occupé ci-devant par M. le chevalier de Roffi. On compte s'y raffembler pour les premiers cours. Cet appartémnt fera ouvert tous les jours, depuis neuf heures du matin jufqu'à neuf heures du foir, & on y trouvera les journaux, les papiers publics, & les nouveautés les plus intéreffantes du moment.

M U S I Q U E.

ÉLITE de chanfons & ariettes décentes, recueillies des opéra & autres ouvrages des meilleurs auteurs, avec accompagnement de baffe-continue. Lyon, chez Guera, place des Terreaux, 80 Planches. Prix 12 liv.

Ce recueil manquoit à l'éducation des jeunes demoifelles. On fe plaignoit depuis long-temps du mauvais choix & de l'indécence de la plupart des recueils de chanfons & d'ariettes. Celui-ci fait par des muficiens habiles, contient plus de cinquante morceaux bien choifis, & il n'y en a pas un feul que la mere la plus fcrupuleufe ne puiffe mettre fans inquiétude & fans danger entre les mains de fa fille. Ce font des romances, des ariettes, des duo, des trio, des quatuor, tirés de Didon, Arys, Chimene, le droit du Seigneur, Richard ceur-de-lion, &c. On a choifi dans chaque genre les morceaux les plus excellens, les plus propres à faire briller la voix & à former le goût, & grâce aux foins des éditeurs, les jeunes demoifelles pourront enfin répéter, fans rougir, les airs qu'elles auront appris avec leurs maitres.

Vu l'approbation, permis d'imprimer. A Lyon, le 28 Mars 1786.

BASSET.

A LYON, de l'imprimerie de la Ville, 1786.

5) La presse politique lyonnaise

Ce fut le dernier domaine journalistique dans lequel se lança Delaroche et sa première expérience avec le journal quotidien. Ce qui ne laissa pas de poser quelques problèmes.

a) le courrier de Lyon

En 1789, avant que le journal de Lyon ne devînt davantage politique, Delaroche avait commencé d'imprimer "le courrier de Lyon ou résumé général des révolutions". Depuis le 1er septembre 1789, ce journal presque quotidien (29), à 6 numéros par semaine, de 8 pages, se vendait par abonnement à Lyon ou dans les autres villes du royaume - chez les libraires et directeurs des postes pour 27 livres par an. D'autres arrangements possibles permettaient de payer pour 6 mois (13 livres 10 sous) ou 4 mois (9 livres).

Rédigé par une société de gens de lettres, dirigé par Champagneux, ami et secrétaire de Roland, le but ^{du journal} était de démontrer " le développement des principes de la politique et du gouvernement, de la science de la législation, des préceptes de la morale, des éléments de commerce, du mécanisme des arts, et des secrets de l'agriculture". De même, il fallait publier les actions dignes d'éloge et détourner les lecteurs de celles qui blessaient les lois, les mœurs et l'ordre public et s'attacher à tout ce qui avait un but d'utilité ou d'agrément.

Toutes ces déclarations ne sont pas sans nous rappeler les projets des journaux précédents que nous avons déjà étudiés. Tout comme le journal de Lyon, le courrier destinait ses profits à de bonnes œuvres et notamment à la société philanthropique, mais de toute évidence l'information locale, bien que toujours présente, régressait devant l'événement national.

(29) grande innovation lyonnaise au niveau de la presse locale, le premier quotidien français, le journal de Paris, parut en 1777.

- Toujours est-il que le journal parut fort révolutionnaire car, d'emblée, il se disait politique. Sans doute est-ce une des raisons pour lesquelles le courier de Lyon se vendit mal à ses débuts, comme le reconnut Madame Roland, qui participait elle-même à la rédaction des articles.

Pourtant, de présentation agréable, faisant intervenir les lecteurs dont les lettres apportaient des controverses intéressantes, le courier se développa rapidement (30).

Il consacrait la plupart des articles aux travaux de l'assemblée nationale : on y abordait le problème de la révolution, ses progrès, ses difficultés, le chômage, les distributions de pain, les impôts, les émigrés, les conspirations, (même fausses) la condition des femmes, des comédiens, des protestants, des juifs, les droits de l'homme, les colonies, la constitution civile du clergé, la banqueroute.

Quelques lettres (31) ou quelques articles venaient varier le contenu du journal, tels le récit de la visite que rendit Champagneux à Rousseau, les programmes de spectacles à Lyon, des bulletins financiers et commerciaux, des exemples de bienfaisance.

- En fait le contenu du journal restait modéré, vantait la propriété et la liberté et rapportait force compliments sur Louis XVI, " Louis le juste, Louis le bon, Louis le sage ".

De plus la publication de certains articles et de certaines lettres témoignait d'ouverture d'esprit et d'idées avancées; ainsi, on laissa Delaroche expliquer que le roi devait garder son pouvoir de sanction sur les décisions de l'assemblée nationale, et on publia l'opinion contraire.

(30) il se peut même que la faute du titre, à l'anglaise, ait attiré le lecteur.

(31) Celles-ci, ainsi que les mémoires et paquets, devaient être adressées à Champagneux, contrairement aux 3 premières semaines où on les envoyait chez Delaroche. De ce fait Delaroche perdait tout droit de regard sur le contenu du journal, semble-t-il, et n'était plus que l'imprimeur.

Champagneux, quant à lui, se démarquait des deux autres auteurs et suscitait la réflexion personnelle des lecteurs.

Puis, le Courier de Lyon ressentit quelques difficultés⁽³²⁾:

- La concurrence du Journal de Lyon et celle des clubs (qui diminuaient le nombre des abonnés, puisqu'ils fournissaient les journaux à lire sur place).

- les critiques se multipliaient, notamment celles de Chassaignon.

- la périodicité du journal entraîna des problèmes de routage : les événements étaient alors relatés avec trop de délai et la publication même du journal souffrait de quelques retards.

Enfin quelques discordes s'élevèrent entre Roland et Blot et, le 28 septembre 1790, Champagneux, malade, confia la direction du journal à Pitt et Planterre; quant à la rédaction, elle incombait toujours à la même société de gens de lettres.

La parution du Courier de Lyon fut alors suspendue à partir du 9 février 1791 et, le 3 avril suivant, il fusionnait avec le Journal de Lyon pour devenir le Journal de Lyon et de Rhône-et-Loire.

(32) Trenard - Lyon, de l'encyclopédie au préromantisme
-- Paris : P. .F, 1958

(N^o 8.)

Du Vendredi 10 Septembre 1790, de la Part de M.

COURIER DE LYON.

Vox clamantis in deserto.

Par M. CHAMPAGNEUX , Avocat , place de la Balaine.

Suite des réflexions sur les prisons , insérées pag. 64 & suiv.

LES prisons seront construites sur un emplacement vaste & aéré.

Elles seront divisées en cellules, qui seront occupées séparément par chaque prisonnier.

Il s'y trouvera les meubles les plus nécessaires ; on donnera des livres de morale & de religion à ceux qui voudront en faire usage.

Le rang ni la fortune n'introduiront aucune distinction dans le traitement.

Les aliments ne seront ni succulents ni délicats ; du pain , des soupes , des légumes , seront la nourriture des prisonniers ; l'eau pure leur boisson ; l'usage du vin très-modéré , s'il n'est pas interdit.

Ils ne verront d'autres personnes que leur conseil ou le ministre de la religion.

Du reste , ils seront livrés à la plus entière solitude , afin que l'idée de leur crime les poursuive sans cesse ; qu'il soit leur supplice , que les remords les assiegent & les déchirent comme autant de furies vengeresses.

Une teinte noire , quelques sentences fortes , des images effrayantes sur les murs , leur offriront des sujets perpétuels

Tome VII,

1

(N^o 25.)

De Mardi 28 Septembre 1790 de la Lune le 26.

COURIER DE LYON.

Major rerum nascitur ordo.

Ov. metam. L. 12.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

On est prié de faire passer (franc de port) les lettres , paquets , & généralement tout ce qui a rapport à ce Journal , au Directeur du Courier de Lyon , en son bureau , maison Tolozan , quai St.-Clair.

A V E R T I S S E M E N T .

M. CHAMPAGNEUX , auteur du *Courier de Lyon* , ayant cédé la continuation de son ouvrage à une société de gens de lettres ; les nouveaux auteurs préviennent le public que leur correspondance suivie avec tous les Journalistes de la capitale & des grandes villes du royaume , les met à portée d'avoir les nouvelles les plus sûres & les plus promptes.

Comme ce Journal est spécialement consacré à la ville de Lyon & au département de Rhône & Loire , on y fera connaître les délibérations les plus essentielles du département & des districts.

Les ordonnances de la municipalité.

Les découvertes des fabriques , des sciences & des arts.

Les événements les plus remarquables.

L'analyse raisonnée & impartiale des ouvrages nouveaux ; agriculture , spectacle , musique , &c.

Les nouvelles nationales & étrangères.

Les décrets de l'Assemblée nationale.

Tom VII.

4 B

b) le journal de lyon et du département du rhône-et-loire

Ou le Déclin de Delaroche

Issu de la fusion du journal de lyon et du cou rier de lyon qui se faisaient une concurrence préjudiciable, le nouveau journal fut donc essentiellement créé par souci d'économie.

En effet, les deux journaux sortaient des presses de Delaroche; la présentation des articles se ressemblait, ainsi que le contenu, dont l'essentiel rapportait les décrets de l'assemblée nationale et quelques nouvelles lyonnaises: l'esprit, le ton étaient aussi modérés ; quant aux idées politiques, elles rejoignaient dans les deux cas la cause girondine.

Pourquoi alors ne pas éviter les répétitions et ne pas réduire de moitié les frais d'élaboration, de rédaction, d'impression et de diffusion ? sans doute la concurrence se développait - elle déjà et puisque le cour ier de lyon avait cessé de paraître depuis le 9 février, fusionner était sans doute la solution idéale pour qu'il reprenne le couts de sa publication et que le journal de lyon augmente le nombre de ses lecteurs ... Sans craindre de trahir les choix politiques de l'un ou de l'autre.

Le problème alors consistait à réajuster la périodicité et les prix des deux journaux. Le cour ier de lyon valait bien plus cher que le journal de lyon puisqu'il était quotidien et le second hebdomadaire seulement. Le journal de lyon et

du département de rhône-et-loire devint donc bi-hebdomadaire au prix de 12 livres par an pour Lyon et 13 livres 10 sous pour le reste du royaume. Pour plus de compétitivité, le prix avait même baissé par rapport au journal de Lyon précédent.

On pouvait souscrire pour un an ou 6 mois et plutôt que de rembourser la différence aux abonnés du courier de Lyon, Delaroche s'engageait à ^{leur}envoyer le nouveau journal gratuitement pour une deuxième année.

L'épaisseur de la feuille varierait de 8 à 16 pages selon les circonstances et les événements, La présentation ne changerait pratiquement pas.

... En fait, il ne s'agissait pas du tout d'inⁿover, mais de réduire les frais de la production.

Comme dans tous les journaux précédents publiés par Delaroche, l'avertissement du 1er numéro annonçait qu'on joindrait l'agréable à l'utile, respecterait l'impartialité des opinions, la décence, communiquerait les nouvelles découvertes, des poésies, la liste des livres nouveaux et l'on y parlerait de bienfaisance et de courage. Les lettres des lecteurs resteraient les bienvenues.

Dans le prolongement du journal de Lyon et du courier de Lyon, comme le titre l'annonçait, on donnerait, bien sûr, des informations sur Lyon et la région (municipalité, tribunaux administrations départementales) et on transmettrait le précis exact de l'assemblée nationale, où on discutait de sujets aussi divers que la police de sûreté, la marine, les messageries, théâtre, justice criminelle, tarifs, clergé, constitution,

JOURNAL DE LYON
ET DU DÉPARTEMENT
DE RHÔNE ET LOIRE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Mercredi 30 Novembre 1791. On a lu une lettre de M. Cahier de Gerville, nommé par le Roi ministre de l'intérieur, à la place de M. Delessart, qui passe au ministère des affaires étrangères. M. de Gerville offre à l'assemblée l'hommage de son zèle & de son patriotisme (*).

Une lettre de M. Amelot a annoncé qu'on brûleroit, le vendredi 2 décembre, 7 millions d'assignats, faisant en tout 344 millions.

M. Lemontey, député de Lyon, a été élu vice-président à la majorité de 200 voix sur 397.

Des commissaires de l'assemblée générale de Saint-Domingue

(*) M. Cahier de Gerville avoit servi avec zèle la commune de Paris depuis la révolution ; il étoit substitut du procureur de la commune, & se trouvoit porté à la place de procureur de la commune par un assez grand nombre d'électeurs. Lorsqu'il fut présenté au Roi, le 26 novembre, sa majesté lui dit : *Vous prenez là, Monsieur, une tâche bien difficile.* — Sire, répondit le nouveau ministre, *il n'est rien d'impossible à un ministre populaire auprès d'un Roi patriote.*

Y y.

ont été admis à la barre. Ils ont fait le récit des nouveaux malheurs qui ont affligé cette colonie ; ils les attribuent aux amis des noirs , qui se sont trop hâtés de répandre dans les colonies , par leurs émissaires , des principes d'égalité & de liberté que les negres peu instruits interpretent mal , & qui , loin d'accélérer l'époque de leur liberté , ne peuvent malheureusement les conduire qu'à des soulèvemens & des massacres qui inondent les colonies de sang & aggravent leurs fers. Malgré les cris de MM. *Bazire* , *Ducos* & *Fauchet* , l'impression de cette pétition a été ordonnée. M. *Brissot* a voté l'impression & le renvoi au comité colonial.

Jeudi 1 Décembre. M. *Thomas Egleson* , cultivateur Anglois , avoit profité de ce moment , où nous laissons si inconsidérément vendre & détruire tous nos haras , pour acheter trois étalons & quinze jumens qu'il transportoit en Angleterre. Il a été depuis un mois arrêté à la douane du Havre. L'assemblée a décrété , d'après le rapport de son comité de commerce , qu'il sera autorisé à sortir par le port de Dieppe.

M. *Becquey* a réclamé quelque adoucissement au sort de M. *Varnier* , en attendant qu'il pût avoir recours à la haute-cour nationale. L'assemblée a passé à l'ordre du jour.

M. *Vergniaud* a demandé que le comité de législation fût chargé de présenter une loi générale sur le sort des accusés , jusqu'à la formation de la haute-cour nationale. Cette motion a été adoptée.

Des commissaires extraordinaires de Saint-Malo sont venus présenter une pétition relative aux colonies ; ils en attribuent les malheurs à l'abus des principes de philanthropie mal-interprétés. « On a osé , disoient-ils , former , dans l'assemblée » nationale même , le vœu de la perte des colonies , qui » font vivre 6 millions de François. » De tous côtés on a crié à l'ordre ; on parloit de chasser ces pétitionnaires de la

barre. M. le président les a rappelés au respect qu'ils devoient à l'assemblée ; ils ont achevé leur lecture , & ont été admis à la séance , malgré quelques réclamations.

Le rapport du comité colonial étoit à l'ordre du jour ; des membres de ce comité ont demandé 10 ou 15 jours de délai ; on a ajourné leur rapport au 10 décembre.

M. *Brissot* qui avoit annoncé qu'il seroit prêt , le 1.^{er} décembre , si le comité ne l'étoit pas , a obtenu la parole. Il a prononcé un discours qui a été fort applaudi , & a demandé l'ajournement de la lecture de son décret. On a décrété l'impression de son discours & de son projet de décret , & l'ajournement de la lecture du décret au samedi. Plusieurs membres ont demandé la suspension de l'envoi des troupes , & que l'assemblée approuvât le concordat passé , depuis les troubles , entre les blancs & les hommes de couleur. L'assemblée a ordonné l'impression de ce concordat & a renvoyé toute discussion sur ces objets au samedi 3.

M. le président a annoncé , à l'ouverture de la séance du soir , que le concierge de l'Abbaye lui avoit fait remettre une lettre timbrée d'Angleterre , venue à l'adresse de M. *Varnier*. MM. *Bazire* & *Fauchet* ont demandé qu'on l'ouvrît & qu'on la fit imprimer : une improbation générale a fait justice de cette proposition inouïe. M. *Lacroix* a rappelé le respect dû au secret des lettres , & celle-ci a été renvoyée aux archives.

L'assemblée a décrété la suspension provisoire du décret de l'assemblée constituante qui ordonnoit le licenciement des troupes des colonies , & a chargé son comité militaire de lui présenter , sous huitaine , un projet sur la formation des dites troupes en nouveaux régimens ou leur incorporation dans les troupes de ligne.

M. *Tarbé* a envoyé à l'assemblée la liste des commissaires de la comptabilité nommés par le Roi ; elle a été renvoyée au comité de l'examen des comptes.

A S S E M B L É E N A T I O N A L E .

Suite des décrets sur la constitution ecclésiastique.

XXVIII. « L'élection des curés ne pourra se faire ou être commencée qu'un jour de dimanche dans la principale église du chef-lieu du district, à l'issue de la messe paroissiale, à laquelle tous les électeurs seront tenus d'assister.

XXIX. « La proclamation des élus se fera pareillement en l'église paroissiale au jour qui sera indiqué, pendant la messe solennelle qui sera célébrée à cet effet, & en présence du peuple & du clergé.

XXX. « Pour être éligible à une cure, il sera nécessaire d'avoir rempli les fonctions de vicaire dans une paroisse, hôpitaux ou autres maisons de charité dans le diocèse, au moins pendant l'espace de cinq ans.

XXXI. « Les curés dont les paroisses doivent être supprimées en exécution du présent décret, pourront être élus, encore qu'ils n'eussent pas cinq années d'exercice dans le diocèse.

XXXII. « Seront pareillement éligibles aux cures tous ceux qui ont été déclarés éligibles aux évêchés.

XXXIII. « Celui qui aura été proclamé élu à une cure, se présentera en personne à l'évêque avec le procès verbal de son élection, afin d'obtenir de lui l'institution canonique.

XXXIV. « En examinant l'élu qui lui demandera l'institution canonique, l'évêque ne pourra exiger d'autre serment, sinon qu'il fait profession de la religion catholique, apostolique & romaine.

XXXV. « Les curés élus & institués prêteront le même serment que les évêques. Jusque-là ils ne pourront faire aucune fonction curiale.

XXXVI. « Il y aura dans l'église un registre sur lequel sera écrit le procès verbal de la prestation du serment de l'évêque ou du curé, il n'y aura pas d'autre acte de prise de possession.

XXXVII. « Les évêchés & les cures seront toujours réputés vacants jusqu'à ce que les élus aient prêté serment;

XXXVIII. « Pendant la vacance du siège épiscopal, le premier, & à son défaut, le second vicaire remplira toutes les fonctions qui n'exigent pas le caractère épiscopal, d'après l'avis du conseil.

XXXIX. « Pendant la vacance d'une cure, l'administration de la paroisse sera confiée au premier vicaire, sauf à y établir un vicaire de plus si la municipalité le requiert; & dans le cas où il n'y auroit pas de vicaire, il sera établi un desservant par l'évêque.

XL. « Chaque curé aura le droit de choisir ses vicaires, mais il ne pourra faire son choix que sur les prêtres ordonnés ou admis dans le diocèse.

XLI. « Aucun curé ne pourra révoquer ses vicaires que pour des causes légitimes, jugées telles par l'évêque & son conseil. »

Séance du 25 juin au soir.

M. Macaye a fait le rapport de la déclaration des soi-disant catholiques de Nîmes & d'Uzès, déclaration respirant le fanatisme & la rébellion. Il a lu aussi une lettre d'une société patriotique de Nîmes, qui contenoit les détails des premières horreurs commises par les ennemis de la révolution dont cette ville abonde, & il en résulte qu'ils font des assemblées nocturnes, qu'ils distribuent des listes & des pamphlets incendiaires, qu'ils tourment en ridicule les soumissions des citoyens à la contribution patriotique, qu'ils s'efforcent d'éloigner les protestants de

chômage, garde du roi, corps législatif, armée

Est-ce parce que Delaroche prit peur - la charge d'imprimeur de la municipalité commençait à lui attirer des ennuis et en 1793, il faillit être guillotiné; Mathon de la Cour, quant à lui, mourut sur l'échafaud - ou se brouilla-t-il avec les rédacteurs du Journal de Lyon ... ? La publication du journal passa en 1792 à Delamollière et Bruyset (33), puis le journal disparut.

c) l'Ami de la Liberté et des Mœurs

Un autre journal politique - à vrai dire le seul genre que permettait l'époque - que lança Delaroche fut "l'Ami de la liberté et des mœurs, ou journal des événements qui se passent sous nos yeux contenant de plus un résumé de tous les papiers, nouvelles qui ont paru la veille, tels que le Journal de Paris, le Moniteur, la Gazette de France, celle de Leyde le Mercure de France, etc...

Il parut pour la première et dernière fois le mercredi 1er septembre 1790. Pourtant son titre ambitieux et son organisation ne le laissaient guère présager.

Delaroche avait, certes, prévu un abonnement par mois (3 L.) pour 3 mois (9 L.) 6 mois (16 L.), 1 an (30 L.); mais la cherté du journal éloigna les lecteurs; quant au numéro, il se vendait 2 sous.

(33) dont le frère mourut sur l'échafaud à sa place.

Il y a sans doute 3 raisons essentielles à l'échec du journal :

- A l'heure où les évènements allaient si vite, ce n'était sans doute pas une bonne résolution que de réimprimer les nouvelles parues la veille dans d'autres journaux - ce qui n'est pas sans nous rappeler l'échec du Glaiveur .

- les esprits se durcissaient et l'Ami de la liberté et des moeurs ne suivait pas cette évolution. L'anecdote du Pensylvanien qui libère son esclave était sans doute révolutionnaire puisqu'elle s'élevait contre les Français qui refusaient de libérer les esclaves des colonies, mais l'esprit était trop charitable. Quant au rapport de la séance de l'Assemblée nationale, il prenait position en faveur du roi. En effet les objectifs politiques ne changeaient pas par rapport aux journaux précédents, puisque le journal appelait de tous ses voeux " cette tranquillité qui nous est si nécessaire pour voir achever la constitution " et se destinait " aux citoyens de toutes les classes. "

- la concurrence locale se développait. Delaroche eut beau essayer de multiplier ses titres afin de garder le marché de la presse en main, il échoua.

d) la concurrence

Des journaux aussi éphémères que l'Ami de la liberté et des moeurs saturaient le marché :

- Le Courier de Paris et de Londres qui parut seulement le 14 Juillet 1790; le Journal de Paris et des provinces le 15 juillet et le Journal du département de Rhône-et-Loire qui, lui, parut une semaine en novembre 1790.

En 1791, le ton virulent et pamphlétaire du Journal de Lyon ou Moniteur du département de Rhône-et-Loire étonna fortement les Lyonnais. Animé par Laussel et Prudhomme, il dénonçait les royalistes, critiquait les évènements politiques, les questions économiques et les sections lyonnaises. Il eut beaucoup d'influence...

A tel point que les royalistes empruntèrent le même ton dans le Surveillant, créé en Août 1791. Mais en août 1792, il fut banni par le Conseil de la commune parce qu'il appelait des " principes inconstitutionnels."

Avec le développement de la presse se posait le problème de sa liberté.

Conclusion

Ainsi en 1792, Aimé Delaroche dut abandonner son imprimerie par prudence : en effet, son passé d'imprimeur officiel sous l'Ancien Régime l'avait fait travailler pour des pouvoirs maintenant contestés ; après 1789, il était resté imprimeur d'une municipalité modérée et il n'avait jamais hésité à faire connaître ses idées d'ordre et de calme dans les journaux qu'il avait imprimés et éventuellement édités.

Or les idées se radicalisaient ; en 1792, Delaroche perdait de sa puissance et la terreur approchait.

S'il fut épargné alors, le monde qu'il avait bâti et ses héritiers ressentirent, au contraire, durement les secousses de la révolution.

- Son petit-fils, Aimé Vataz Delaroche, ne dirigea l'imprimerie que le temps d'une année : il publia l'Almanach de Lyon en 1792 et le Bulletin du département de Rhône-et-Loire du 8 Août au 30 septembre 1793, par ordre du Comité général de surveillance et de salut public, puis il mourut pendant le siège de Lyon.

- Charles-François Millanois, le gendre d'Aimé Delaroche, lui succéda mais fut dénoncé pour avoir commandé les Lyonnais en 1793 et fut condamné à mort. Vinrent ensuite à la tête de la maison, Destéfanis, son dénonciateur, puis Barrét et Ballanche, et en 1816, Rusand (34).

(34) Barret et Ballanche s'associèrent, mais Barret abandonna en 1802. Audin (Marius), l'Imprimerie de Lyon in: Revue Lyonnaise LX, 1923, p 95

Bien que l'imprimerie, devenue imprimerie du gouvernement, continuât à prospérer grâce à la révolution qui nécessitait sans répit arrêts, proclamations, ordonnances, pétitions, adresses ..., des titres qu'avait créés Delaroche un seul survécut jusqu'en 1821: les Affiches de Lyon . Quant à l'Almanach de Lyon, il disparut de 1794 à 1797 pour reprendre sa publication en 1798 (35).

Nous ne savons pas ce qu'il advint de Delaroche entre 1793 et 1801, date de son décès. Homme du XVIIIe siècle de par ses idées, ses travaux officiels et sa sensibilité, il avait cependant été un précurseur.

Car il avait senti les besoins d'un public qui demandait à être informé au jour le jour sur les événements locaux ou lointains qui lui étaient contemporains, et cela de plus en plus vite et régulièrement. De même, il avait compris les multiples fonctions de la presse qu'il fallait exploiter dans de nouveaux domaines, économique, social politique et spécialisé. Enfin et surtout, il avait créé une presse locale moderne qui ne demanderait qu'à se développer au siècle suivant.

SOURCES

- 1) Lettre de M. Bourgelat , inspecteur de la librairie de Lyon, à M. de Sartine (24 décembre 1763)
(B.N., collection Anisson- Dupéron, tome XVIII, ms fonds franç., 22 128 , f ° 291 - 302)

Rapport de Bourgelat sur le commerce de la librairie et de l'imprimerie à Lyon en 1763.
(publié aussi in revue d'histoire de Lyon XIII , 1914, p 51 - 65)

- 2) AU roi ... par Flusin (BN, 22. 073 , piece M I)

Lettre à sa majesté par les imprimeurs et libraires de Lyon sur la concurrence inégale des parisiens et l'injustice du système des privilèges.
Propositions de réforme.

- 3) B M fonds Coste 114 656 . Arrêt du 28. 2.1723
LXIX - LXXIV

Réglementation concernant les colporteurs
(plus ordonnances du roi)

- 4) B N f. fr 22128 , 271 et 279
Tiré du recueil de J. M. Bruyset : mémoire sur l'abus de la continuation des privilèges , les fréquentes visites des libraires de Paris à Lyon (et , notamment, les colporteurs)

- 5) A D R familles E 648 , 1
contrat d ' imprimerie entre Delaroche et
Barbou , imprimeur-libraire à Paris.
- 6) A D R Archives de la charité , fonds L Galle B

Compte-rendu de commandes de librairie et
d ' imprimerie (+ dons et nomination) entre
la Charité et Delaroche et , plus tard, entre
la Charité et Delaroche - Millanois.
- 7) A D R 1 6 221

Dossier rassemblé en 1784 à propos de la nomination
à la charge d ' imprimeur du roi :
lettre de Vergennes, Mgr l ' Arvhevêque, Bruyset,
Millanois, Delaroche ...
- 8) BN le livre des fondeurs , ms fr. 21844

Relevé des envois de caractères typographiques
expédiés par les fondeurs parisiens.
- 9) A M L Inventaire Chappe Vol VI, p 545 - 564
(libraires , imprimeurs , relieurs)

Liasse 54 : Prestations de serments, enquêtes
et admissions à la maîtrise.
- 10) A D R Sénéchaussée Civile Successions
BP 2283 1783 (août - décembre)

Inventaires

II) A D R 3 E 4696

Vente du fonds de librairie de Pierre Valfray
à Aimé Delaroche le 25. 9. 1749 en
présence du notaire , Durand.

PERIODIQUES ETUDIÉS

- A D R l ' Almanach de Lyon . — Lyon : Aimé Delaroche,
1742 - 1792
- B M Les Affiches de Lyon . — Lyon : Aimé Delaroche,
1750 - 1821
Collection étudiée : 1750 , 1759 , 1778
- B M Le Glaneur . — Lyon : Aimé Delaroche,
1772 - 1774
- B M Le journal de Lyon . — Lyon Aimé Delaroche,
1784 - 1791
- B M Le journal de la langue française soit exacte, soit
ornée . — Lyon : Aimé Delaroche,
1784 - 1792
Collection étudiée 1784 - 1788
- B M Le courrier de Lyon . — Lyon : Aimé Delaroche,
1er septembre 1789 - 9 février 1791
- A D R Le journal de Lyon et du département de rhône-
et-loire ; — Lyon : Aimé Delaroche,
3 avril 1791 - 12 juillet 1792
Collection étudiée:1784 - 1791

B M

l' Ami de la liberté et des moeurs

. — Lyon : Aimé Delaroché,

1er septembre 1790

ETUDES

Audin (Marius) . — L' Imprimerie à Lyon in: Revue du Lyonnais , IX , 1923 , p 95

DARNTON (Robert) . — The business of Enlightenment : a publishing history of the " Encyclopédie": 1776 - 1800
 .— Cambridge (Mass) , London : The belknap press of Harvard university press , 1979

DURANTON (Henri) . — Catalogue des périodiques antérieurs à 1800 et conservés à la bibliothèque municipale de Lyon
 .— Lyon : sn. , 1976

GARDEN (Maurice) . — Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle
 .— Paris:Flammarion, 1975

HATIN (Eugène) . — Bibliographie historique et critique de la presse périodique française
 .— Paris : Firmin Didot, 1866

Histoire Générale de la presse Française, publiée sous la direction de Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral et Fernand Terrou
 .— Paris ; PUF , 1969 - 1976
 T I : Des origines à 1814

LOCHE (Michel) . — Journ. aux imprimés à Lyon
 (1633 - 1794) In: le vieux papier (1968) fasc. 229

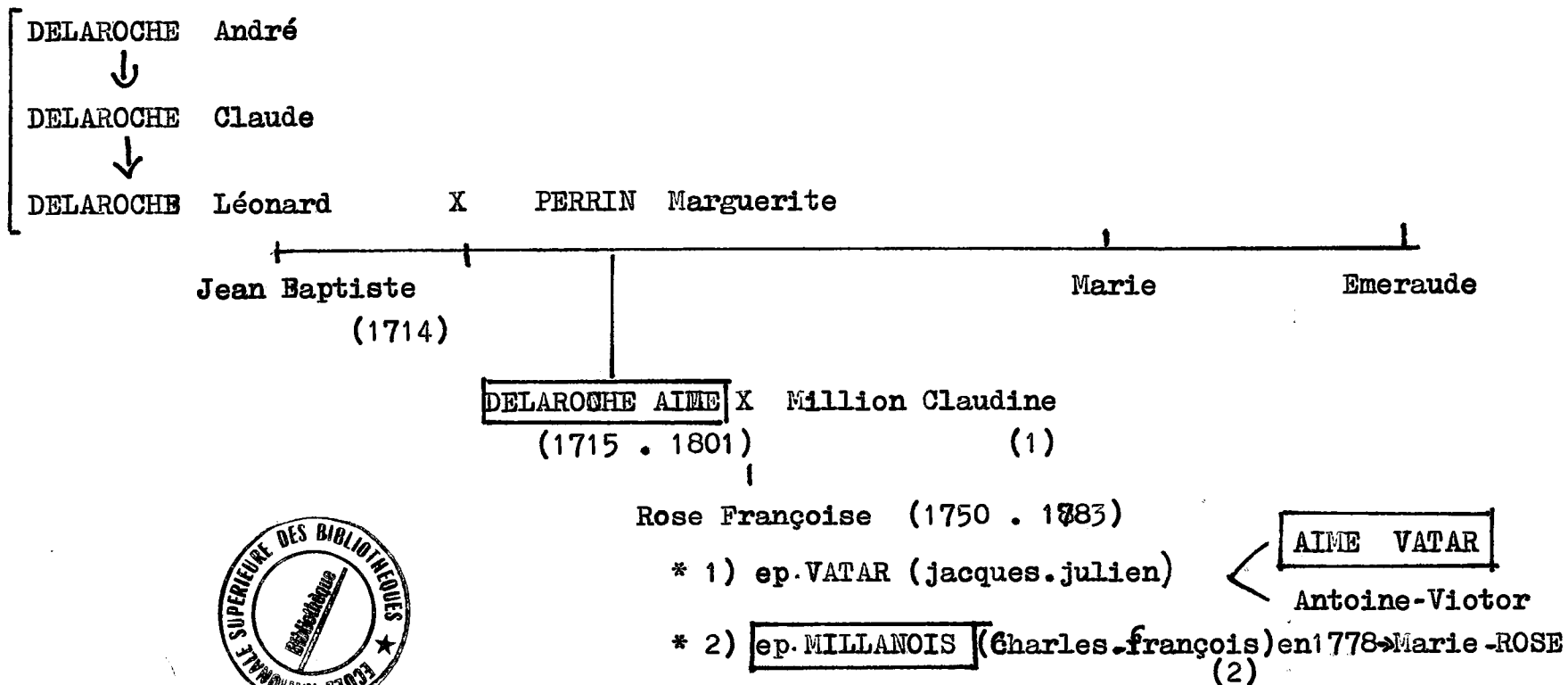
SGARD (Jean) . — Dictionnaire des journalistes :
 1600 - 1789 :/ sous la direction de Jean Sgard avec
 la collaboration de Michel Gilot et Françoise Weil
 .- Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1976

TRENARD (Louis) . — Commerce et culture : le livre
 à Lyon au XVIIIe siècle
 .- Lyon Impr. Réunies , 1953

TRENARD (Louis) . — Lyon, de l'encyclopédie au
 préromantisme
 .- Paris : P U F, 1958

VINGTRINIER (Aimé) . — Histoire des journaux de
 Lyon, depuis leur origine jusqu' à nos jours ... 1 ere partie :
 De 1677 à 1814
 .- Lyon : Brun ed , Boitel Impr , 1852

Tous les trois :
imprimeurs
libraires



(1) Delaroché s'est marié 2 fois, mais nous ne connaissons pas le nom de son autre épouse.

(2) Jouvencel (Henri de). L'assemblée de la noblesse de Lyon^{en} 1789. Selon lui, C.F. Millanois serait issu de la famille Valfray.